

# Bulletin du Conseil communal

N° 18



**Lausanne**

Séance du 2 mai 2017 – Deuxième partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 2 mai 2017

18<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 2 mai 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

### Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 18/I, p. 801)

<b>Deuxième partie</b> .....	858
<b>Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! »</b>	
Développement photocopié.....	858
Discussion préalable .....	859
<b>Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d'hiver à Lausanne »</b>	
Développement photocopié.....	859
Discussion préalable.....	860
<b>Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? »</b>	
Développement photocopié.....	860
Discussion préalable.....	861
<b>Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile »</b>	
Développement photocopié.....	862
Discussion préalable.....	863
<b>Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »</b>	
Développement photocopié.....	863
Discussion préalable.....	864
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »</b>	
Développement photocopié.....	864
Discussion préalable.....	865
<b>Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entre-Bois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? »</b>	
Développement photocopié.....	866
Discussion .....	867
Réponse de la Municipalité.....	867
<b>Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la ville ? »</b>	
Développement photocopié.....	870
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	871
Discussion .....	876

**Deuxième partie****Séance**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Nicola Di Giulio, Gaëlle Lapique, Françoise Longchamp, Gianna Marly, Pedro Martin, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Janine Resplendino, Paola Richard-de-Paolis, Graziella Schaller, Diane Wild

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Jean-Pascal Gendre, Sara Gnoni, Sébastien Kessler, Gilles Meystre, Anna Zangger, Anna Zürcher

Membres présents 82

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 7

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! »**

Développement polycopié

Dans les villes connaissant des problèmes d'engorgement du réseau routier, certaines analyses montrent que le report modal des véhicules quatre roues vers les deux-roues motorisés ou non motorisés constitue un avantage certain en termes de fluidité du trafic, bien entendu en complément des mesures en faveur de la mobilité douce et des transports publics.

Aujourd'hui, un certain nombre de villes, telles que Londres, ont autorisé les deux-roues motorisés et non motorisés à emprunter les voies réservées aux bus.

Une autre justification de cette proposition est la sécurité des utilisateurs des deux-roues.

Une ville en Suisse a déjà mis en place ce type de mesures, il s'agit de Baden en Argovie. A ce sujet, les différentes évaluations ne montrent aucun accident survenu avec les motocycles qui circulaient sur la voie réservée aux bus.

Cette possibilité laissée aux deux-roues d'utiliser les voies de bus est une expérience considérée comme réussie dans les villes où elle a été expérimentée.

Le Conseil fédéral lors de sa réponse à une motion sur la possibilité d'utiliser les voies de bus à d'autres types de transport (08.3390) : « Il est souhaitable de laisser aux cantons et aux communes le droit de décider du groupe d'usagers autorisé à emprunter certaines chaussées et voies réservées aux bus et d'appliquer la signalisation adéquate. »

A Genève les premiers tests seront effectués afin de mettre en place cette mesure, plébiscitée par les genevois. L'objectif ici est triple : faciliter le déplacement des deux-roues motorisés, alléger les autres voies de circulation et éviter les conflits avec les voitures. Aussi, il s'agit d'encadrer une pratique existante afin de tendre vers plus de sécurité.

Il s'agira d'abord de cibler les premières voies de bus concernées par cette expérimentation, en tenant compte des aménagements en place et les conditions de sécurité routière.

Les deux-roues motorisés sont bel et bien une partie de la solution et non du problème en termes de circulation en ville, ceci en parallèle aux transports publics et à la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède et des avantages mentionnés ci-dessus à la circulation des deux-roues motorisés sur les voies de bus, nous demandons à la Municipalité de s'inspirer du modèle genevois, de procéder à une analyse objective des besoins et de prendre des mesures pragmatiques pour étudier la faisabilité d'un tel projet pour Lausanne sur certains tronçons.

#### Discussion préalable

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – A travers ce postulat, j'aimerais proposer à la Ville de travailler sur la possibilité de rendre certaines voies du bus praticables pour les deux-roues motorisés. Beaucoup est fait pour les cyclistes, les piétons, les utilisateurs de transports publics, et je ne m'en plains pas. Mais les conducteurs de deux-roues motorisés – scooters, motos, etc. – sont les grands oubliés de la politique urbaine lausannoise. En 2016, j'avais déjà déposé quelque chose de semblable au niveau cantonal, mais il m'avait été répondu que cela ressortait du domaine communal. C'est pourquoi je me retrouve devant vous avec ce postulat pour deux raisons. Tout d'abord celle de la sécurité ; aujourd'hui, quelles que soient la loi et les sanctions, les conducteurs de motos et de scooters slaloment entre les voitures, ce qui représente un danger considérable. Aussi, pour des raisons de fluidité du trafic, il est plus intéressant de séparer certaines voies et que les deux-roues motorisés « n'allongent » donc pas les voies normales. Cette proposition n'est pas révolutionnaire, plusieurs villes ont déjà mis en place ce système et celui-ci est dans les starting blocks à Genève. Il n'est pas révolutionnaire car il n'entend pas généraliser cette pratique à toutes les voies de bus, mais expérimenter cette possibilité pour les deux-roues motorisés sur certains tronçons. Je pense par exemple à l'avenue de Rhodanie, devant la piscine de Bellerive. Compte tenu des discussions que ce postulat va engendrer, je propose tout de suite de le renvoyer à une commission.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je pense qu'il est tellement évident que l'on peut envoyer ce postulat directement à la Municipalité.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Nous ne partageons pas du tout les derniers propos de M. Stauber et nous nous rallions plutôt à la proposition de M. Donzé de renvoyer cela en commission.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Pour confirmer que je soutenais bien évidemment le renvoi en commission au vu des possibles rivalités d'usage sur les voies de bus.

---

#### **Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d'hiver à Lausanne »**

##### Développement polycopié

Lausanne entretient avec son lac un rapport conflictuel. D'une part, le lac Léman est assurément l'un des éléments fondamentaux de l'identité lausannoise ; d'autre part, la ville est résolument tournée vers l'intérieur des terres et ses centres de développements, tels le Flon ou Sébeillon se trouvent dans des vallées.

Aller au lac, quand l'on est lausannois, c'est toujours le but d'une balade ou d'une sortie. Contrairement aux Genevois, Veveysan, Morgiens, peu de Lausannois sont appelés à longer le lac ou même à le voir, dans leurs trajets quotidiens.

Si en été, la plupart des habitants descendent au bord du lac pour se relaxer, se baigner, bronzer, faire du sport, force est de constater qu'en hiver, le caractère lacustre de la ville a tendance à s'effacer. On peut passer des mois à Lausanne sans se rendre au bord du lac.

Pourtant, il existe des moyens d'assurer un lien entre les habitants, la ville et le lac durant l'année entière, en proposant une offre **de bains d'hiver**, comme le font d'autres villes suisses.

L'exemple qui inspire ce postulat, ce sont les bains d'hiver genevois, aux bains des Pâquis.

En été, les bains des Pâquis sont un lieu extrêmement populaire et fameux de Genève où tout un chacun vient se reposer ou faire du sport. En hiver, ils ne sont pas en reste ! Les bains demeurent ouverts toute l'année. Des structures démontables offrent aux genevois **des saunas finlandais et des bains turcs** (il ne s'agit pas de chauffer une piscine). Un accès permanent au lac permet de se rafraîchir. Enfin, la buvette, ouverte toute l'année sert, sur ses terrasses couvertes d'excellentes fondues. La vie sociale créée autour de cette structure est intense.

On relève aussi qu'une association avait mené une expérience de ce type en 2015-2016 avec l'installation d'un sauna russe près de la Jetée de la compagnie. Cette expérience avait été couronnée de succès. Manifestement, la population apprécie ce genre d'offre.

On pourrait imaginer à Lausanne que la piscine de Bellerive, par exemple, assure cette fonction de trait d'union permanent entre la ville et le lac en prévoyant une offre d'hiver.

L'exploitation des bains d'hiver, comme c'est le cas à Genève, n'aurait pas forcément à être assurée par la ville directement, mais pourrait l'être par un privé (association, etc.). Il faut réfléchir à la meilleure solution.

Le présent postulat demande donc à la municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité d'installer à Lausanne, par exemple à Bellerive, des bains d'hiver (sauna, bains turcs, hammam) sur le modèle des bains des Pâquis, permettant un accès au lac durant toute l'année. L'exploitation de ces bains d'hiver pourrait être concédée à un tiers.

#### Discussion préalable

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Le postulat que je vous sou mets part d'une idée simple. Lorsque l'on se promène chaque hiver près de la piscine de Bellerive, on peut voir qu'elle n'est plus occupée avec ainsi une sorte de trou noir, un grand parc inutilisé au cœur de la ville. Le postulat que je vous propose est donc de simplement s'inspirer des Bains des Pâquis à Genève qui restent ouverts toute l'année et qui proposent, en hiver, une offre de sauna et bains trucs avec un accès permanent au lac, ce qui crée un véritable lieu de convivialité pour les Genevois.

L'idée est donc de s'inspirer de cela, comme des bains des Zurichois qui restent eux aussi ouverts toute l'année. Favoriser l'accès au lac et le lien avec la ville. C'est un postulat qui est très largement soutenu, étant donné qu'il a été cosigné par une élue verte et un élu socialiste. Et je vous propose de le renvoyer directement à la Municipalité.

**Le président** : – La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet objet sera transmis directement à la Municipalité. Je vous remercie.

*Le Conseil communal de Lausanne*

- vu le postulat de M. Matthieu Carrel « Des bains d'hiver à Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? »**

Développement polycopié

L'association *Global UTM* vient de s'installer sur le site de l'EPFL. Cette association a pour but de faciliter l'intégration des drones dans les espaces aériens (partout dans le

monde), de fédérer les diverses associations nationales de drone et de discuter avec les différents gouvernements.

Les drones les plus connus sont aujourd'hui les drones « récréatifs », où un particulier utilise un drone pour son loisir. Le secteur militaire du drone est connu, mais ne nous intéresse que peu. Finalement, les drones à utilisation commerciale sont en pleines expansions, les possibilités ouvertes par ce système étant de plus en plus grandes.

L'ordonnance fédérale sur les aéronefs de catégories spéciales et la loi fédérale sur la protection des données régit les restrictions applicables en matière de sécurité et de protections de la sphère privée, questions qui ne doivent pas être sous-estimées surtout lors d'une utilisation par des privés dans un but récréatifs.

Le succès de Solar impulse, qui a pu voler de nuit grâce à l'énergie solaire, ouvre le champ des possibles : la construction de drones à haute autonomie est envisageable dans un avenir proche. Ces drones permettraient, entre autre, de fournir internet à des régions reculées et mal développées. Des géants de l'internet comme *Google* ou *Facebook* étudient d'ailleurs cette opportunité.

La Suisse et plus particulièrement Lausanne et l'EPFL, ne doivent pas passer à côté de cette technologie. Si la région est assez dynamique en la matière (preuve en est l'implantation de *Global UTM* à l'EPFL), nous ne savons pas exactement quelle est la réglementation actuelle en la matière dans notre ville. Réglementation qui semble encore plus importante pour une bonne cohabitation avec l'aéroport de la Blécherette.

Par ce postulat, l'initiant demande à la Municipalité de bien vouloir faire un compte-rendu sur la réglementation actuelle concernant l'utilisation de drone à visée commerciale / Expérimentale à Lausanne, ainsi que ses intentions pour une cohabitation optimale de cette nouvelle technologie avec les infrastructures existantes à Lausanne.

#### Discussion préalable

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Ce postulat a un but assez simple. Tout le monde sait que les drones de loisir sont interdits à Lausanne en raison de la Blécherette. Mais il n'y a pas que les drones de loisir dans la vie, mais aussi beaucoup d'innovation au travers de ces engins, très prometteuse pour les pays surtout en voie de développement. Mais si les drones sont interdits à Lausanne, ils sont quand même beaucoup utilisés. On a dernièrement vu que le Service des sports a fait une magnifique vidéo pour la promotion du stade de la Tuilière. Je suppose que les vues aériennes ont été faites avec un drone et pas avec un petit avion ou une grue. Et c'est pour cela que je pense que la Municipalité doit maintenant nous exposer quelle est la politique lausannoise exacte en matière de drones et je vous encourage à renvoyer ce postulat directement auprès d'elle.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Je vous rassure, nous n'allons pas demander le renvoi en commission, mais souhaitons quand même exprimer ici notre scepticisme sur l'outil utilisé. Il nous semble qu'une interpellation aurait quand même été plus appropriée étant donné le contexte que M. Klunge évoque, c'est à dire que la Confédération a récemment émis des prescriptions extrêmement claires concernant l'utilisation de drones, et pas seulement de loisir, soit une interdiction dans un rayon de cinq kilomètres d'un aéroport.

Sur le territoire de la Ville de Lausanne, cela veut dire que le drone ne peut être utilisé, sauf bien sûr dérogation exceptionnelle, que dans les territoires forains de la région de Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, mais même pas à Vernand qui est dans ce périmètre de cinq kilomètres. Dans ces conditions, une interpellation aurait été suffisante pour poser ces questions plutôt que de mobiliser toute la machine nécessaire à répondre à un postulat et élaborer un rapport-préavis. Cependant pour ne pas justement générer du travail supplémentaire, nous proposons de le renvoyer directement à la Municipalité.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – C'est exactement ce que je voulais dire. Je me demande d'ailleurs si M. Klunge ne pourrait pas retirer son postulat et le transformer immédiatement

en interpellation, cela pourrait effectivement être économique. Et comme j'ai récemment entendu parler de drones dans le cadre des visites de la Commission des finances, je sais qu'il en existe au moins deux à Lausanne : un à la Police et un autre, tout automatisé, à anciennement Travaux, qui est intéressant écologiquement puisqu'il fait de la cartographie sans faire voler d'avions. Ma suggestion pourrait donc peut-être plaire à M. Klunge.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Je reviens sur ce qu'a dit M. Hubler qui est je crois correct. J'ai aussi connaissance que la Ville utilise en tout cas deux drones et que c'est un outil intéressant. Mais comme la Ville en est propriétaire et qu'on lui demande de « réfléchir » à l'utilisation que l'on pourra faire des drones sur son territoire, il serait quand même intéressant d'avoir une discussion en commission vu que celui qui dépose le postulat veut au final une prise de position. Et j'aimerais celle du Conseil avant celle de la Municipalité qui utilise ce genre de système.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – J'avoue que le groupe des Verts m'avait déjà fait à l'avance par e-mail la proposition de transformer mon postulat en interpellation, ce qui m'a donné le temps d'y réfléchir. Je les ai prévenus en arrivant ce soir que je n'avais pas transformé mon postulat en interpellation parce que je pense qu'il est important que la Ville ait un document de référence sur lequel s'appuyer en matière de politique des drones, et c'est pour cette raison que je pense que le postulat est le meilleur outil pour cela.

Une fois de plus, il ne faut pas s'arrêter aux drones que j'appellerais de loisir, que tout un chacun peut acheter, mais j'aimerais que l'on s'attarde aussi à toute l'innovation qui peut se faire dans le vivier qu'est l'EPFL. Je pense par exemple à toutes les solutions qui sont très prometteuses avec l'exploit de Solar Impulse et qui permet de prévoir que les drones puissent voler pendant des heures et des heures, et de nuit aussi ; ce qui pourrait être très très utile dans les pays en voie de développement. On pourrait par exemple leur amener internet, je sais que Google s'est penché pendant longtemps sur des drones à fonctionnement solaire pour amener internet dans des contrées reculées. Et il faut pour cela que l'on puisse tester ces drones et l'EPFL serait ravie d'avoir une commune à côté d'elle qui a une politique novatrice en la matière.

**Le président :** – Il n'y a plus de demande de prise de parole. Y a-t-il cinq conseillères et conseillers pour appuyer cette demande de renvoi en commission ? C'est le cas. Cet objet sera transmis à une commission.

---

### **Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile »**

Développement photocopié

Faire ses achats à Lausanne en utilisant les transports publics est devenu relativement facile, car ils se sont beaucoup développés et on peut affirmer qu'ils n'ont jamais été aussi efficaces qu'aujourd'hui.

Malgré ces connexions reliant la ville, le commerce de détail du centre-ville souffre : le franc fort et de la concurrence sur les prix d'internet mettent en difficulté de nombreux commerces. Pour contrer cela, les commerçants doivent augmenter leur niveau de service et d'offre. Une possibilité pour soutenir le commerce lausannois serait de développer la livraison d'achats à domicile.

Le client se trouverait alors comme dans un grand centre commercial – mais à l'échelon d'une ville – se déplaçant d'un stand au marché à un commerce non-alimentaire pour faire ses achats ; alternant un café avec un ami ou un rendez-vous chez le coiffeur, mais demeurant la majeure partie du temps les mains libres, en ayant laissé ses achats dans un ou plusieurs magasins et se les faisant livrer le jour même ou plus tard.

Un service de livraison à domicile pour les petits achats ou les achats plus encombrants contribuerait ainsi au maintien d'un centre-ville vivant et accessible à tous. Ces livraisons pourraient être considérées comme d'utilité publique, car elles rendraient service aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et à tous les autres Lausannois-e-s qui désirent faire leurs courses en ville.

Ce projet pourrait aussi s'inscrire avec une approche en développement durable en utilisant des moyens de livraisons électriques (vélo cargos, camionnettes).

Vu les coûts que ce projet pourrait engendrer, il serait souhaitable que la Ville puisse trouver un partenaire technique ou financier pour permettre à ce projet de se réaliser.

Nous invitons donc la Municipalité à réfléchir à une solution concrète pour le développement d'un système de livraison à domicile électrique au sein de la ville de Lausanne dans le but de soutenir les commerces du centre-ville.

#### Discussion préalable

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – Nous sommes nombreux dans ce plénum, de gauche comme de droite ou du centre, à s'intéresser à la problématique des petits commerçants et du commerce en ville, ce qui je vous assure me réjouit. Il n'y a pas de solution qui soit miracle par rapport au franc fort et à l'agressivité des prix sur internet. Et il faut malgré tout que les commerçants trouvent des solutions à l'interne mais aussi que le politique se penche sur les possibilités pour soutenir le petit commerce à Lausanne.

Je démarre mon postulat en rappelant que les transports publics n'ont jamais été aussi efficaces à Lausanne et qu'il est devenu facile de se déplacer au centre-ville pour aller faire ses achats. On peut cependant constater que le petit commerce souffre et je propose une solution qui est celle de développer le transport de la mobilité d'achats directement chez l'habitant. On pense plutôt à un centre-ville comme un grand supermarché – une espèce de *hub* – dans lequel on pourrait se déplacer, faire des achats et les laisser dans les lieux pour les retrouver le jour même ou celui d'après à un endroit qui aurait été livré par des véhicules électriques. C'est un projet qui peut être financièrement important, il est donc évidemment nécessaire que la Ville puisse trouver un partenariat financier. J'ai déjà eu des échos avec certains de mes collègues que cela partirait en commission, mais je vous encourage tout de même à renvoyer ce postulat directement en municipalité.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Effectivement, nous savons qu'il existe déjà des solutions de livraison à domicile avec le privé et on trouve dommage que l'on veuille, une fois de plus, faire concurrence à ces derniers. Il serait donc bien d'en parler en commission.

**Le président** : – Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. La discussion est close. Il y a une demande de renvoi en commission, est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est le cas. Ce postulat sera transmis à une commission.

---

#### **Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »**

##### Développement photocopié

La ville de Lausanne est une cité qui a la chance d'offrir à ses citoyens un grand nombre d'espaces de détente et cela nous réjouit.

L'un de ces endroits, le parc Montbenon, est particulièrement apprécié, en journée surtout, par la population dans son ensemble et depuis quelques années plus particulièrement par les gourmets grâce à la réhabilitation, d'un côté dudit parc, de la Brasserie du même nom qui complète l'excellente offre du Restaurant le Myo, situé de l'autre côté.



Toutefois, ce parc si accueillant le jour, le devient beaucoup moins à la nuit tombée. Particulièrement, sur sa partie sud. Le manque de luminosité et d'activité peuvent expliquer en partie ce constat.

Les postulants souhaitent ainsi que le Ville de Lausanne étudie la possibilité de mettre cet espace à disposition pour des activités en faveur des lausannois, en collaboration avec des privés, associations ou entreprises, comme ce sera notamment le cas pour le cinéma en plein air cet été. L'objectif est ainsi d'offrir aux lausannoises et aux lausannois la possibilité de profiter d'une des plus belles vues qu'offre notre Ville sans que cela ne coûte à la collectivité.

En outre, nous relevons qu'un effort doit également être fait s'agissant d'une amélioration de l'éclairage dans ce parc de manière à renforcer le sentiment de sécurité.

Enfin, jeunes parents, les postulants relèvent que le Parc de Montbenon ne propose aucune structure de jeu pour les enfants malgré un nombre élevé de nos plus jeunes concitoyens présents régulièrement dans ce bel espace et la présence d'une garderie directement en dessous du parc.

Fort de ce constat, en lien avec les priorités du programme du PLR et pour de multiples raisons liées à la sécurité, à la qualité de vie et au développement de partenariats public-privé, les postulants demandent que la Municipalité :

- étudie la possibilité de mettre en place une collaboration régulière avec des privés afin d'animer la partie sud du Parc Montbenon ;
- étudie la possibilité d'améliorer l'éclairage ;
- étudie la possibilité de créer une place de jeu pour les enfants dans le Parc Montbenon.

#### Discussion préalable

**M. Mathieu Maillard (PLR) :** – Ce postulat est né d'un constat très simple, le parc Montbenon est un des plus beaux endroits de la ville, mais il est possible de faire beaucoup mieux, notamment en soirée. Pour ce faire, je suis convaincu que le secteur privé, qu'il soit entrepreneurial ou associatif, peut relever ce défi si la Ville lui en donne les moyens et se mue en vraie partenaire de ceux prêts à investir temps et argent pour animer ce parc. L'objectif de ce postulat est donc d'améliorer la qualité et l'animation de ce parc pour le bonheur des Lausannois avec un minimum d'impact financier pour la Ville. Et je vous engage évidemment à le renvoyer directement à la Municipalité.

#### *Le Conseil communal de Lausanne*

- vu le postulat de M. Matthieu Maillard « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »**

##### Développement polycopié

On observe au cours des années une lente mais certaine érosion du marché. Les stands qui se touchaient et bordaient les rues du centre-ville sont de moins en moins nombreux. Comme ils restent à leur place désignée, on a peu-à-peu un sentiment d'abandon, peu propice à la fièvre acheteuse.

Alors que la rue de Bourg alignait fièrement ses étals du haut en bas de son élégance, il n'en reste que quelques-uns, dispersés, autant d'îlots un peu perdus au milieu des pavés. On en dira autant de la rue Saint-François où ils ont pratiquement tous disparus. La rue du Pont, la place de la Palud, la rue Saint-Laurent et la rue de l'Ale tirent mieux leur épingle du jeu. Ainsi que la place de la Riponne, laquelle accueille, outre les primeurs, les vendeurs de toutes sortes d'articles, des habits à la brocante en passant par les bonimenteurs vendeurs de casseroles ou de râpes-miracle. Il faut aussi dire que de nouveaux stands sont venus boucher quelques trous, stands d'épices, de fruits exotiques notamment.

On remarque également que les stands sont encore moins nombreux le mercredi que le samedi. Les changements des modes de vie, en particulier le fait que la plupart des femmes travaillent, ont fait diminuer fortement l'attractivité du marché du mercredi, et par conséquent a fait diminuer le nombre de stands. Nombreux sont les marchands qui ne viennent vendre leurs produits que le samedi.

On peut comprendre que les primeurs et marchands d'autres denrées n'ont pas nécessairement envie de changer de place étant donné que leurs fidèles clients savent où les trouver et que les commerces devant lesquels ils sont installés tiennent à leur présence. Car comme nous l'a dit un marchand placé devant un grand magasin : ce dernier ne tient pas à ce que le stand change de place, car il participe de l'attractivité de son commerce.

Et une marchande de primeurs, interrogée, nous avait indiqué son retrait compte tenu d'un chiffre d'affaires tellement maigre que le jeu n'en valait plus la chandelle.

Alors que les commerces indépendants sont à la peine, le marché continue de jouer un rôle d'attraction pour la population lausannoise et bien au-delà si l'on en croit les propos de clients venant de plus loin à la ronde.

De toute évidence, cette attractivité s'étiole, dans un cercle que l'on peut qualifier de vicieux : si moins de gens viennent s'approvisionner au marché, moins nombreux sont les stands. Moins nombreux sont les stands, moins on a envie d'aller au marché. Et qui dit marché, dit apéro au bistrot du coin, achats divers dans les boutiques du centre-ville. C'est par conséquent toute la vie commerciale qui en pâtit.

Force donc est de se demander comment relancer l'attractivité du marché. Un postulat sur la même question, sans réponse à ce jour, avait été déposé en avril 2013 par Mme Elisabeth Müller.

Faut-il modifier les emplacements ? Regrouper les stands en certains endroits ? par exemple en regroupant les stands en étoile depuis la place de la Palud ? Décentraliser le marché et créer des marchés de quartier, à l'instar du marché du Boulevard de Grancy ? Ou pourrait-on imaginer que le marché du mercredi matin change d'horaire et se fasse l'après-midi, au moment où de nombreux parents viennent en ville avec leurs enfants ? Faut-il modifier les taxes demandées ?

**Ainsi nous souhaitons que la Municipalité entreprenne une réflexion visant une réorganisation du marché, et ceci en concertation avec les milieux concernés, associations des commerçants, sociétés de développement, City Management, notamment.**

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – J'évoquais tout à l'heure les Lausannois de longue date, dont nous sommes encore plusieurs dans cet hémicycle, qui avons vu au cours des dernières années une disparition progressive de nombreux stands. C'est plus particulièrement le cas sur les rues de Bourg et de St-François qui, dans le temps avaient des stands de chaque côté et tout du long. Il y en a d'ailleurs d'autres qui ont aussi subi un certain nombre de changements. Il y a aussi des aspects positifs avec de nouveaux stands et produits mais, malgré tout, un certain nombre de raisons que je ne vais pas détailler sont à

l'origine de la disparition de stands, en particulier dans le domaine des primeurs. On peut résumer en disant que les habitudes d'achats ont beaucoup changé.

Il se trouve, maintenant, que certains stands se retrouvent complètement dispersés, ce qui nuit à l'attractivité du marché. Or il est une attraction, non seulement pour lui-même et pour les maraîchers qui viennent vendre leurs produits, mais également pour les autres commerces du centre-ville. Et il nous paraîtrait utile que la Municipalité réfléchisse à sa réorganisation. Je ne propose pas non plus de solution miracle, mais quelques pistes sont évoquées dans mon postulat. Il me paraît important d'associer les acteurs concernés et j'en ai contacté un certain nombre. Bref, j'espère que les clients pour mon postulat seront nombreux et que vous l'achèterez facilement et propose une livraison directe à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Les Verts sont d'avis que le marché est un acteur important du « vivre ensemble » et de la vie pratique en Ville. Notre collègue Ferrari avait proposé un marché couvert, notre postulat sur les fermes du nord-ouest lausannois les mentionnait comme possible interface entre les producteurs et les consommateurs. La Ville mène des réflexions sur les débouchés des produits pour ses exploitations agricoles et on trouve dans les quartiers des stands alimentaires, par exemple le mardi entre 17 heures et 19 heures au Flon. Bref, les Verts sont d'avis que le marché, dans son volume et son caractère traditionnel et convivial au centre-ville, pourrait aussi se décliner différemment dans d'autres lieux et d'autres temps dans la Ville. Et nous nous réjouissons d'échanger plus largement au sujet de notre vision des marchés et des besoins de la population dans une commission.

**Le président :** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il y a une demande de renvoi en commission, est-ce qu'elle est appuyée par cinq personnes ? C'est le cas et cet objet sera traité en commission.

---

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entre-Bois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? ».**

Développement polycopié

**Motif de l'urgence**   Projet en cours, mise à l'enquête. Le dossier est dans les mains de la municipalité pour détermination avant de passer à la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire).

Un habitant du quartier d'Entrebois a découvert une très discrète affichette indiquant la mise à l'enquête en vue d'un changement d'affectation pour un bâtiment qui avait jusque-là accueilli des activités artisanales et des bureaux. Il s'agit de créer un centre pour 57 requérants mineurs non accompagnés. Six habitants ont prêté leur nom pour s'opposer au projet. Ils n'ont pas osé en parler publiquement, de peur des représailles de certains voisins.

Ce bâtiment se trouve à côté de la Maison des Jeunes qui tente de former des adolescents en rupture et particulièrement vulnérables, à l'instar, sans cloute, de certains requérants mineurs non accompagnés.

Certains habitants se plaignent déjà « *d'une nette dégradation des conditions de vie, ainsi que de nombreuses incivilités* ») : déprédations sévères envers les véhicules et les bâtiments, saletés, incendies, etc., dans les quartiers de Bellevaux, Entrebois et Aloys-Fauquez où les problèmes sociaux ont été concentrés. Ils ont décidé de faire opposition à ce projet en considérant qu'il n'est pas opportun de concentrer encore le même type de population fragile dans cette partie de la ville.

Les opposants ont jugé que d'autres besoins urgents étaient prioritaires et ont proposé une réaffectation en « *postes de travail, EMS, ateliers pour handicapés (comme dans l'autre partie du bâtiment mise à l'enquête), voire des logements un peu plus luxueux que la moyenne du quartier.* ») **Ils proposent donc un rééquilibrage social, une réelle mixité sociale, et non une ghettoïsation du quartier par des décisions inappropriées.**

### Questions

- 1) Comment la municipalité peut-elle justifier le terme de mixité sociale en concentrant sciemment et encore les personnes fragiles dans un même quartier ?
- 2) La municipalité a-t-elle tenu compte des besoins urgents de ses habitants auxquels elle prétend donner réponse en soustrayant ces centaines de mètres carrés aux logements et EMS ?
- 3) Certains conseillers municipaux habitent-ils les quartiers d'Entrebois, Bellevaux ou Aloys-Fauquez ?

### Discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Un habitant du quartier d'Entre-Bois a découvert une très discrète affiche indiquant la mise à l'enquête en vue d'un changement d'affectation pour un bâtiment qui avait, jusque-là, accueilli des activités artisanales et des bureaux. Il s'agit de créer un centre pour 57 requérants mineurs non accompagnés. Six habitants ont prêté leur nom pour s'opposer au projet mais n'ont pas osé en parler publiquement de peur de représailles de certains voisins. Ce bâtiment se trouve à côté de la maison des jeunes qui tente de former des adolescents en rupture et particulièrement vulnérables, à l'instar sans doute de certains requérants mineurs non accompagnés. Certains habitants se plaignent déjà d'une nette dégradation des conditions de vie ainsi que de nombreuses incivilités : déprédations sévères envers les véhicules et les bâtiments, saletés, incendies, etc. dans les quartiers de Bellevaux, Entre-Bois et Aloys-Fauquez, où des problèmes sociaux ont été concentrés.

Ils ont décidé de faire opposition à ce projet en considérant qu'il n'est pas opportun de concentrer encore le même type de population fragile dans cette partie de la ville. Les opposants ont jugé que d'autres besoins urgents étaient prioritaires et ont proposé une réaffectation : un poste de travail EMS et des ateliers pour handicapés, comme dans l'autre partie du bâtiment mis à l'enquête, voire des logements un peu plus luxueux que la moyenne du quartier. Ils proposent donc un rééquilibrage et une réelle mixité sociale et non une ghettoïsation du quartier par des décisions inappropriées. Alors ma première question à la Municipalité : Comment peut-elle se justifier en termes de mixité sociale en concentrant sciemment les personnes fragiles dans ce même quartier ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je suis un peu surpris de cette interpellation urgente qui touche à des domaines de compétences qui ne sont pas ceux de la Municipalité. D'ailleurs M<sup>me</sup> l'interpellatrice, je l'imagine, connaît quand même quelques éléments relatifs à l'octroi des permis de construire et transformations. Un propriétaire, en l'occurrence ici la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, souhaite faire une transformation de son bâtiment au profit de l'EVAM. C'est une affaire qui la regarde. Il y a effectivement une mise à l'enquête publique à laquelle il est procédé, puis ensuite la délivrance, ou non, d'un permis de construire de la part de la Municipalité, octroyé ou pas sur la base du respect ou non de la législation.

La législation laisse relativement peu de marge de manœuvre à une collectivité locale s'agissant d'un changement d'affectation. On n'est pas sur des questions qui ont trait à l'intégration urbanistique d'un nouveau bâtiment dans le quartier et ce ne sont donc pas des éléments esthétiques d'intégration paysagère qui peuvent plaider dans ce type de dossier, mais exclusivement des éléments formels. A priori, selon les informations que j'ai

pu récolter juste avant la séance du Conseil, il semblerait que le projet soit conforme au droit, mais c'est évidemment des choses qui seront examinées une fois la mise à l'enquête terminée, une fois la synthèse CAMAC revenue, au moment où la Municipalité devra ou non délivrer un permis de construire.

J'aimerais rappeler que nous sommes ici sur une propriété privée, que le droit de la propriété privée existe dans notre pays et dans notre ville et que les propriétaires sont évidemment libres de louer ou de mettre à disposition leurs bâtiments aux locataires qu'ils souhaitent. L'EVAM est effectivement à la recherche de bâtiments, aussi bien à Lausanne que dans le reste du canton, qui puissent être adaptés pour accueillir la population migrante qui est attribuée au canton de Vaud, que ce soit des mineurs non accompagnés, des familles ou des célibataires. La Ville de Lausanne est bien sûr mise à contribution dans cet effort, mais ce n'est pas la seule commune qui l'est, et l'EVAM a aussi le souci de le répartir sur l'ensemble du canton.

Vous savez que l'on est parfois aussi sollicités pour l'ouverture d'abris souterrains pour l'accueil des migrants, le type le plus problématique. Lorsque la demande se fait un peu moins pressante, l'EVAM ferme évidemment ces abris pour privilégier l'accueil des migrants dans des structures hors sol, avec des bâtiments qui sont équipés et ont la lumière du jour. L'EVAM est à la recherche de solutions et l'on a déjà eu l'occasion dans ce Conseil de débattre de ces questions-là, s'agissant notamment du Chalet-à-Gobet ou d'autres implantations de l'EVAM dans d'autres quartiers de la ville. Il se trouve qu'effectivement ici la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a souhaité des transformations pour l'EVAM et vous posez des questions sur la mixité sociale souhaitée par la Municipalité, encore une fois ce n'est pas le sujet, ce n'est pas une décision municipale qui est à l'origine de cette modification d'affectation. Et je dirais la Municipalité n'a rien à dire sur la mise en location par la CPEV d'un bâtiment à l'EVAM.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – La Municipalité a-t-elle tenu compte des besoins urgents de ses habitants auxquels elle prétend donner réponse en soustrayant des centaines de mètres carrés aux logements et EMS ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Comme je vous l'ai indiqué, la Municipalité n'est pour rien dans cette modification et dans ce projet. Nous n'avons rien soustrait. C'est encore une fois une décision du propriétaire qui se trouve être la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et pas la Ville de Lausanne.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – La troisième question ne sera pas posée, il paraît que je n'en ai pas le droit.

La discussion est ouverte

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC)** : – Ce sont en fait les informations que vient de donner M. le syndic qui m'interpellent, et j'ai tout de même une question complémentaire. Si j'ai bien compris, la vocation de cette affectation sera une résidence pour des requérants mineurs qui ne sont pas accompagnés. Je conçois bien qu'en termes de politique d'asile, le Canton a une prise en charge et un accompagnement qui sont importants, mais si nous avons sur le territoire communal des mineurs qui ne sont pas accompagnés, comment est traitée cette situation-là de la part de la Municipalité ? Je m'explique. Si nous avons des problèmes avec des enfants mineurs en ville, par exemple, eh bien que se passe-t-il ? Il peut arriver que la Municipalité et les services de la Ville se préoccupent de cette situation puis diligentent une enquête, peut-être vis-à-vis des parents ou de la situation de ces mineurs. Nous avons des mineurs dont on ne connaît pas forcément les parents et des parents sont à la recherche de ces mineurs. La Ville n'a-t-elle pas une responsabilité, un devoir et un engagement vis-à-vis de ces personnes qui sont sur notre territoire ?

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Je comprends bien les inquiétudes des habitants de Bellevaux. La question que je me pose est de savoir si avant de délivrer le permis de construire, la Municipalité a évalué les besoins en locaux associatifs ou sociaux que les

habitants de Bellevaux réclament. Parce qu'il est vrai que le permis de construire est quand même délivré par la Municipalité et non le Canton. Cela m'intéresserait donc de savoir s'il y a eu une démarche auprès des habitants de Bellevaux, parce que c'est un quartier qui est en besoin de locaux de ce genre.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je ne veux pas intervenir sur les questions plus profondes de l'interpellation, mais au travers de cette opération nous faisons quand même un portrait en creux du quartier de Bellevaux. Moi-même qui suis un résidant du *10 18*, je ne sais pas si je suis la preuve d'une certaine mixité sociale dans ce quartier, mais nous ne sommes pas tous des cas sociaux et cela se passe plutôt bien. Et M<sup>me</sup> Messere nous a tout à l'heure fait le procès de M<sup>me</sup> Françoise Giroud à qui elle a notamment reproché de ne jamais avoir parlé de Lausanne. Je ne saurais trop lui recommander de suivre son exemple. (*Rires dans l'assemblée*)

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je peux rassurer M. Voiblet, la prise en charge des mineurs non accompagnés relève de la responsabilité de l'EVAM, qui met en place l'encadrement et les activités nécessaires. Ce n'est donc pas une responsabilité qui incombe à la Commune, mais à l'Autorité cantonale via l'EVAM qui est chargée de l'accueil des migrants sur notre territoire.

Pour la deuxième question, monsieur Gaudard, il ne s'agit pas de faire des injonctions dans ce Conseil, ou de faire croire que l'on peut faire ce qu'on ne peut pas faire, et vous travaillez dans la construction, vous le savez. On octroie un permis de construire sur la base de dispositions légales. C'est un changement d'affectation et non un nouveau bâtiment. D'abord nous n'avons rien fait en l'état puisque l'on est au stade de la mise à l'enquête – pour laquelle il y a eu, à ce jour, une opposition collective effectivement signée par six personnes – pour la transformation qui est prévue dans le bâtiment de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Je peux vous le confirmer. Puis le moment venu, la Municipalité devra octroyer ou pas le changement d'affectation en vertu de son respect des dispositions légales. C'est tout, on ne peut pas faire autre chose et c'est cela que nous ferons le moment venu. Je ne peux pas vous dire quelle sera la décision municipale puisque je n'ai pas les éléments du dossier sous les yeux, mais selon les informations que j'ai reçues, le projet semble a priori conforme au droit ; c'est sur ces éléments-là que nous allons juger et pas sur des éléments d'appréciations subjectifs. On n'en n'a d'ailleurs pas la compétence et notre décision serait immédiatement cassée par un tribunal. Nous nous prononçons sur les changements d'affectation en fonction de leur conformité au droit.

Fin de la discussion

*Le Conseil communal de Lausanne*

- ouï l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entrebois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la Municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

**Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la ville ? »**

Développement polycopié

*Preamble*

Le bilan financier de la Ville de Lausanne se compose d'actifs et de passifs. La dette constitue certainement l'un des points les plus discutés. La dette et sa gestion cristallisent au grand jour les visions opposées des groupes politiques. La dette est estimée à CHF 2.5 milliards, ce qui correspond à près de CHF 20'000.- par Lausannois et Lausannoises, nouveaux nés et retraité(e)s compris. La ville de Lausanne est ainsi l'une des entités publiques les plus endettées de Suisse et frôle son plafond d'endettement.

Du côté des actifs, la ville de Lausanne a un patrimoine qui est partagé en deux catégories.

Le patrimoine administratif comprend les actifs qui sont stratégiques et indispensables au fonctionnement de l'administration et qui sont donc par nature inaliénables. Au bilan, des actifs sont à leur valeur vénale, mais au maximum à leur valeur nominale, comme l'impose le règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM).

Le patrimoine financier est constitué des actifs non indispensables au fonctionnement de l'administration. Ces actifs sont donc par nature aliénables. Au bilan, ces actifs sont inscrits à leur valeur vénale (commerciale).

La dette nette de la ville est définie comme étant la dette brute diminuée par le patrimoine financier, où la dette brute est l'ensemble des dettes contractées par la ville envers des tiers-prêteurs.

*Développement*

La valeur vénale (commerciale) étant généralement plus grande que la valeur nominale, le transfert d'un actif du patrimoine administratif vers le patrimoine financier crée donc un revenu exceptionnel. Notons que ce n'est qu'un jeu d'écriture comptable et qu'aucun argent n'est perçu ni échangé.

Lors d'un récent préavis, la Municipalité a ainsi « créé » un revenu exceptionnel de CHF 15 millions en passant les actions de la Romande Energie Holding (REH) du patrimoine administratif au patrimoine financier. Suite à cet exemple, on peut légitimement se demander si l'allocation des actifs entre le patrimoine administratif et le patrimoine est encore d'actualité.

Par ailleurs, la ville de Lausanne est partie prenante dans de nombreuses sociétés de formes juridiques diverses. Le canton de Vaud entend reformer la prise en compte de ces investissements dans l'appréciation du plafond d'endettement.

*Questions*

1. *Pouvez-vous nous donner la dernière estimation de la dette brute, du patrimoine administratif, du patrimoine financier et de la dette nette ?*
2. *Pouvez-vous nous donner les montants des investissements en capital et cautionnements/garanties fournies par la Ville à des entités tierces, y inclus les engagements envers la CPCL ?*
3. *Quels sont nos quatre plus grands créanciers et pour quels montants en intérêts leur sommes-nous redevables ?*
4. *Sur l'exemple de la Romande Energie Holding (REH), y a-t-il d'autres actifs dans le patrimoine administratif qui pourraient être passés dans le patrimoine financier ? Si oui, lesquels et à combien estimez-vous les réserves latentes y relatives ?*

5. *Y a-t-il des actifs dans le patrimoine financier qui devraient être passés dans le patrimoine administratif ? Si oui lesquels et à combien estimez-vous les pertes comptables y relatives ?*
6. *Tenant compte des changements imposés par le Canton de Vaud, quel est/sera l'impact du changement de prise en compte des investissements faits par la Ville sur la dette ?*
7. *Y-a-t-il des garanties/cautionnements de la Ville qui devraient être comptabilisés dans la dette brute ?*
8. *Tenant compte des points 1-7 ci dessus, quelle serait la dette brute et la dette nette de la Ville ?*

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Le bilan financier de la Ville de Lausanne se compose d'actifs et de passifs. La dette constitue certainement l'un des points les plus discutés. La dette et sa gestion cristallisent au grand jour les visions opposées des groupes politiques. La dette est estimée à CHF 2.5 milliards, ce qui correspond à près de CHF 20'000.- par Lausannois et Lausannoises, nouveaux nés et retraité(e)s compris. La ville de Lausanne est ainsi l'une des entités publiques les plus endettées de Suisse et frôle son plafond d'endettement.*

*Du côté des actifs, la ville de Lausanne a un patrimoine qui est partagé en deux catégories.*

*Le patrimoine administratif comprend les actifs qui sont stratégiques et indispensables au fonctionnement de l'administration et qui sont donc par nature inaliénables. Au bilan, des actifs sont à leur valeur vénale, mais au maximum à leur valeur nominale, comme l'impose le règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM).*

*Le patrimoine financier est constitué des actifs non indispensables au fonctionnement de l'administration. Ces actifs sont donc par nature aliénables. Au bilan, ces actifs sont inscrits à leur valeur vénale (commerciale).*

*La dette nette de la ville est définie comme étant la dette brute diminuée par le patrimoine financier, où la dette brute est l'ensemble des dettes contractées par la ville envers des tiers-prêteurs.*

### **Développement**

*La valeur vénale (commerciale) étant généralement plus grande que la valeur nominale, le transfert d'un actif du patrimoine administratif vers le patrimoine financier crée donc un revenu exceptionnel. Notons que ce n'est qu'un jeu d'écriture comptable et qu'aucun argent n'est perçu ni échangé.*

*Lors d'un récent préavis, la Municipalité a ainsi « créé » un revenu exceptionnel de CHF 15 millions en passant les actions de la Romande Energie Holding (REH) du patrimoine administratif au patrimoine financier. Suite à cet exemple, on peut légitimement se demander si l'allocation des actifs entre le patrimoine administratif et le patrimoine est encore d'actualité.*

*Par ailleurs, la ville de Lausanne est partie prenante dans de nombreuses sociétés de formes juridiques diverses. Le canton de Vaud entend reformer la prise en compte de ces investissements dans l'appréciation du plafond d'endettement. »*

### **Préambule**

La comptabilité et la présentation des états financiers sont régies par le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) qui repose sur la loi sur les communes (LC) et



suivent les recommandations en matière de présentation des comptes du Manuel comptable harmonisé MCH1.

Par ailleurs, la gestion de la dette suit les recommandations émises par le Service des communes et du logement de l'Etat (SCL), qui fixent notamment les règles cadrant le calcul du plafond d'endettement. Formellement, c'est votre Conseil qui adopte le préavis fixant les plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) au début de chaque législature.

Le SCL a diffusé en juillet 2016 une Aide à la détermination du plafond d'endettement afin de permettre aux communes de mesurer et d'apprécier leur endettement sur la base d'indicateurs. De nouvelles modalités en matière de plafond d'endettement et de cautionnement ont été retenues. Le périmètre à prendre en considération lors de la détermination du plafond d'endettement a été revu et inclut notamment les cautionnements, qui faisaient jusqu'à présent l'objet d'un plafond distinct, ainsi que les dettes inhérentes aux associations de communes (pour plus de détails, se référer au préavis N° 2016/62 « Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 »).

La réponse à cette interpellation a été volontairement repoussée afin de se baser sur les nouvelles recommandations cantonales en termes de plafond d'endettement.

### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

*Question 1 : Pouvez-vous nous donner la dernière estimation de la dette brute, du patrimoine administratif, du patrimoine financier et de la dette nette ?*

L'endettement brut et l'endettement net se définissent comme suit, selon les éléments présentés dans le cadre du préavis sur les comptes 2015 et du préavis N° 2016/62 sur la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 de la Ville:

	En mios de CHF	C2015
Engagements courants (20)		115.0
+ Dettes à court terme (21)		356.5
+ Emprunts à moyen et long termes (22)		2'127.9
Engagements envers propres établissements et fonds		95.6
+ (23 + 240 + 241 - fonds rempl PC voir 233)		
<b>Dettes brute</b>		<b>2'695.0</b>
+ Passifs transitoires (25)		117.4
- Disponibilités (10)		-2.6
- Débiteurs et comptes courants (11)		-347.9
- Placements du patrimoine financier (12)		-388.7
- Actifs transitoires (13)		-57.6
<b>= Endettement net</b>		<b>2'015.6</b>

Ainsi, tel qu'illustré ci-dessus, la dette nette n'est pas la résultante d'un calcul visant à soustraire le patrimoine financier de la dette brute, mais reflète la situation en tenant compte des actifs, à la fois financiers (actions, etc.) et physiques (terrains, etc.) ainsi que d'autres éléments du passif (engagements courants, passifs transitoires,...). Pour être complet, il y a lieu de souligner que pour la prochaine législature, soit dès 2016, l'endettement net devra encore être apuré des actifs en lien avec les entités autofinancées par des taxes (eau et assainissement, évalué à CHF 82.5 millions aux comptes 2015) tout en y ajoutant les cautionnements appréciés selon leur degré de risque (CHF 47.4 millions).

Ci-dessous, l'état de la dette brute, du patrimoine administratif, du patrimoine financier et de la dette nette, au bouclage des comptes 2015, tels que présentés dans le cadre du préavis sur les comptes validé par votre Conseil :

En mios de CHF	C2015
Dette bancaire (emprunts à court, moyen et long terme)	2'484.4
Dette brute (dette bancaire + engagements envers des entités particulières + engagements courants)	2'695.0
Dette nette (hors PA autofinancé + cautionnements)	2'015.6
Patrimoine financier	796.8
Patrimoine administratif	1'298.3

La dette bancaire correspond aux dettes actuelles telles qu'inscrites au bilan de la Ville ; elle est donnée pour information.

*Question 2 : Pouvez-vous nous donner les montants des investissements en capital et cautionnements/garanties fournies par la Ville à des entités tierces, y inclus les engagements envers la CPCL ?*

**a) Investissements en capital**

Les investissements en capital sont déjà inscrits au bilan et intégrés à la dette nette, plus particulièrement au niveau des débiteurs et comptes courants ainsi que des placements (cf. positions 11 et 12 dans le tableau ci-dessus).

**b) Garanties et cautionnements**

Les garanties et cautionnements actifs au 31 décembre 2015 s'élèvent à CHF 428.6 millions. Il serait cependant inexact de considérer que ce montant viendrait s'ajouter à l'endettement de la Ville si cette dernière avait investi de manière directe dans ces infrastructures. En effet, en contrepartie, les entités cautionnées ont constitué des actifs inscrits à leur bilan tels que des bâtiments, des installations ou des réseaux qui pourraient être revendus en cas de besoin. De plus, le résultat d'exploitation n'est également pas pris en considération. Dès lors, les cautionnement doivent être pris en considération en fonction de leur risque. Cette approche est préconisée par le Canton qui par l'intermédiaire de son aide à la détermination du plafond d'endettement publiée par le SCL, considère que les cautionnements accordés par les communes doivent être valorisés en tenant compte du degré du risque et ajoutés à la dette nette pour le calcul du plafond d'endettement. Sont exclus les cautionnements garantis par une cédula hypothécaire. Sur cette base, les cautionnements à fin 2015 sont estimés à CHF 47.4 millions après appréciation du risque.

Il est rappelé que le cautionnement de la Ville implique pour les entités bénéficiaires la possibilité d'obtenir un emprunt auprès des instituts bancaires à un taux d'intérêt nettement plus favorable sans pour autant que la part de risque encouru par la Ville dans cette démarche ne soit rémunérée.

Une réflexion sera menée afin que la Ville obtienne une juste rémunération des risques encourus par ses cautionnements ainsi que des avantages financiers dont jouissent les différents bénéficiaires.

**c) Garanties de découvert de la CPCL**

La garantie de découvert de la CPCL s'élève à CHF 1.2 milliard au 31 décembre 2015. Selon les directives cantonales, les cautionnements en lien avec la CPCL ne doivent pas être intégrés dans le plafond de cautionnement. Il n'est également pas cohérent de les prendre en considération que ce soit au niveau de la dette nette ou de la dette brute, à

moins de partir du principe que le décaissement ait lieu en une seule fois, suite à un départ à la retraite simultané de l'ensemble des collaborateurs de la Ville.

Les recapitalisations successives de la CPCL ont par contre eu un impact important au niveau de l'endettement de la Ville. Pour rappel, ces mesures ont impliqué des coûts bruts de CHF 470.7 millions. Cela représente CHF 362.7 millions au net (CHF 180.2 millions en 2009 et CHF 182.5 millions en 2012), après prise en considération des différentes plus-values réalisées lors du transfert des immeubles. Les recapitalisations successives ont en outre développé des impacts de CHF 10 millions en termes de charges supplémentaires annuelles pérennes nettes.

Ceci a fortement contribué à la croissance de la dette. Hors effets liés à la recapitalisation de la CPCL, cette dernière s'élèverait à CHF 2.122 milliards en 2015, contre CHF 2.484 milliards, ceci sans prendre en considération les charges supplémentaires pérennes de CHF 10 millions évoquées ci-dessus.

*Question 3 : Quels sont nos quatre plus grands créanciers et pour quels montants en intérêts leur sommes-nous redevables ?*

Les créances inscrites au bilan au 31 décembre 2015 totalisent CHF 93 millions. Les montants y relatifs sont inscrits dans les engagements courants (position 20 du bilan) et sont à ce titre déjà pris en considération lors du calcul de la dette brute et de la dette nette (cf. question 1). Par ailleurs, il s'agit de créances ouvertes lors du bouclage 2015 et qui ne portent donc aucun intérêt. Aucun impact supplémentaire n'est dès lors à prendre en considération en lien avec cette thématique.

*Question 4 : Sur l'exemple de la Romande Energie Holding (REH), y a-t-il d'autres actifs dans le patrimoine administratif qui pourraient être passés dans le patrimoine financier ? Si oui, lesquels et à combien estimez-vous les réserves latentes y relatives ?*

Les dispositions du MCH1 précisent que le patrimoine administratif comprend tous les biens qui servent à fournir des prestations pour des tâches publiques et qui sont utilisés durant plusieurs exercices, essentiellement des bâtiments ; ils sont inaliénables.

De nombreuses participations figurant au patrimoine administratif permettent de remplir des missions publiques dans le domaine du service social, du logement ou des transports. Dans la plupart des cas, et même si ces dernières pouvaient être transférées au patrimoine financier, elles n'auraient pas d'impacts significatifs au niveau de leur valorisation bilancielle.

Seules les participations acquises dans le domaine de l'énergie pourraient faire l'objet d'un transfert qui développerait des impacts significatifs au niveau du bilan. Il y a lieu ici de se concentrer notamment sur les participations en lien avec EOS Holding S.A., FMHL (les Forces motrices Hongrin-Léman S.A.), Gaznat S.A. ainsi que Romande Energie Holding S.A..

Conformément à l'article 26 du RCom, ces participations peuvent être portées au bilan (patrimoine administratif) à leur valeur vénale, mais au maximum à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et la valeur vénale peut être considéré comme une réserve latente.

Le tableau ci-dessous nous renseigne quant à la valeur de ces dernières au 31 décembre 2015 :

(en millions de CHF)	Valeur nominale	Valeur vénale	Ecart
EOS Holding SA	67.2	301.5	<b>234.3</b>
FMHL SA	6.4	6.5	<b>0.0</b>
Gaznat SA	7.3	23.9	<b>16.6</b>
Romande Energie Holding SA	0.4	15.8	<b>15.4</b>
<b>Total</b>	<b>81.3</b>	<b>347.6</b>	<b>266.3</b>

Basé sur les actions précitées, un montant de CHF 266.3 millions pourrait dès lors venir augmenter l'actif du bilan dans le cadre d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier. En effet, l'article 26 du RCCom précise également que les actions figurant au patrimoine financier peuvent être inscrites au maximum à leur valeur vénale. Ces montants doivent cependant être considérés avec prudence compte tenu de leur forte variabilité annuelle, qui est notamment fonction de leur cours boursier.

La Municipalité tient à souligner le caractère purement théorique des chiffres présentés ci-dessus et rappelle qu'elle ne souhaite en principe pas transférer des actions du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il est cependant évident que la plus-value enregistrée lors de ce transfert viendrait effectivement diminuer la dette nette d'un montant équivalent de manière purement mécanique. Il s'agit dès lors d'appréhender ces éléments avec prudence, étant entendu que les effets liés la valeur vénale des actions peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre, impactant d'autant la dette nette. Dès lors, chaque transfert doit s'accompagner d'un mécanisme destiné à compenser les fluctuations liées à la valeur de l'action. Ce mode opératoire a également été annoncé par l'intermédiaire du préavis N° 2015/62 lié aux actions de la Romande Energie.

Enfin, l'ensemble des valeurs immobilières de la Ville, inscrites aux patrimoines administratif et financier, font actuellement l'objet d'une analyse visant à définir leur potentiel de réserves latentes en déterminant leur valeur vénale effective. Le cas échéant, une réévaluation des immeubles du patrimoine financier pourrait dès lors également impacter de manière significative le bilan de la Ville.

*Question 5 : Y a-t-il des actifs dans le patrimoine financier qui devraient être passés dans le patrimoine administratif ? Si oui lesquels et à combien estimez-vous les pertes comptables y relatives ?*

Non, seuls les actifs qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement de l'administration, et qui sont donc aliénables, sont inscrits au patrimoine financier.

*Question 6 : Tenant compte des changements imposés par le Canton de Vaud, quel est/sera l'impact du changement de prise en compte des investissements faits par la Ville sur la dette ?*

Comme indiqué en préambule, le SCL a mis à disposition des communes un document d'aide à la détermination du plafond d'endettement. Ce dernier permet de mesurer leur endettement sur la base d'indicateurs que le SCL utilisera pour apprécier leur niveau d'endettement.

Les nouveautés introduites par ce document permettent dès la nouvelle législature de :

- retrancher la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (eau et assainissement) de l'ensemble des dettes de la commune (évalués aux C2015 à CHF 82.5 millions) ;
- prendre en considération les dettes des associations de communes, ce qui n'aura cependant aucun impact sur la Ville de Lausanne, cette dernière ne faisant partie d'aucune association de communes significative. Toutefois, cette prise en compte reflètera la situation réelle dans le cadre de la comparaison des statistiques financières entre les communes ; la part lausannoise dans l'endettement de l'ensemble des communes en sera réduite d'autant ;
- intégrer les cautionnements dans le plafond d'endettement global, en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune. Sont exclus les cautionnements garantis par une cédula hypothécaire (évaluation aux C2015 à quelque CHF 47.4 millions, cf. question 2 lit. b) ;
- ne pas intégrer les garanties de déficit des caisses de pensions.

Par ailleurs, le choix entre le calcul du plafond d'endettement brut ou net est laissé aux communes.

*Question 7 : Y-a-t-il des garanties/cautionnements de la Ville qui devraient être comptabilisés dans la dette brute ?*

Non.

*Question 8 : Tenant compte des points 1-7 ci dessus, quelle serait la dette brute et la dette nette de la Ville ?*

Conformément aux réponses apportées aux différentes questions développées dans le cadre de cette réponse à l'interpellation, les impacts supplémentaires, en termes de dette brute et de dette nette, se limiteraient à prendre en considération :

- la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (cf question 1) ;
- les cautionnements, en y intégrant les restrictions prévues par l'Etat et pour autant que les risques se matérialisent (cf. question 2) ;
- les éventuelles plus-values liées aux transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier (cf. question 4).

Tel qu'expliqué préalablement, les effets en lien avec la CPCL ne doivent pas être pris en considération dans le calcul de la dette.

En outre, à l'heure actuelle il est difficile de répondre de manière exhaustive à cette question compte tenu des analyses en cours s'agissant de la valorisation des immobilisations de la Ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je tiens à remercier la Municipalité, ainsi que l'Administration, pour les réponses apportées à mon interpellation. C'est vrai que les questions étaient assez techniques, mais je crois qu'il était important d'avoir une vue générale des finances de la Ville de Lausanne. Ceci par rapport à l'agenda puisque l'on vient d'annoncer les chiffres pour 2015, où semble-t-il il y a une certaine stabilisation de la situation financière.

Pourquoi est-il important de savoir quelle est notre situation financière ? Sans argent, impossible d'investir dans les infrastructures, de faire du social et pas de culture ou de politique écologique. Et sans argent, impossible d'être indépendant car nous devrions toujours des comptes à ceux qui nous le prêteraient. La Ville de Lausanne a deux patrimoines, le patrimoine administratif qui est impossible à vendre puisqu'il fait partie des actifs absolument nécessaires au fonctionnement de la Ville, et le patrimoine financier qui serait donc des actifs que l'on pourrait vendre ; mais qui, selon la réponse, sont difficiles à vendre ou du moins il y a peu de volonté pour faire ce genre de transaction.

Je constate donc qu'au 31 décembre 2015, la dette brute de la Ville de Lausanne est de 2,7 milliards. L'engagement envers la CPCL, toujours à la même date, est de 1,2 milliard d'après la réponse, mais plutôt de 1,8 milliard d'après le rapport 2015 de la CPCL. Je ne comprends pas vraiment la différence entre ces deux chiffres et il y a les cautionnements pour 500 millions. Nous sommes donc à un total de 5 milliards et un petit calcul très simple nous montre qu'avec un autofinancement de 100 millions par année que dégage la Ville de Lausanne, il nous faudrait donc 50 ans, sans investissements, pour rembourser nos

dettes. Avec un tel niveau de dettes, cela va donc être effectivement très difficile d'arriver à la situation, par exemple, du Canton de Vaud.

Dans la réponse à mon interpellation, on constate également qu'il y a quelques réserves latentes, 300 millions, que l'on pourrait activer, ce qui ne semble pas être le désir de la Municipalité. Elle préfère les avoir « cachées » plutôt que de les activer et avoir une fluctuation sur leur valorisation. Je dois bien avouer que je suis perplexe par rapport à cette stratégie. Ne serait-il pas mieux d'avoir un peu moins de dettes et moins de réserves latentes ? A noter également dans la réponse à mon interpellation une approche assez étonnante quand on parle de la CPCL. Page 3, en bas, on nous explique qu'il n'est pas cohérent de prendre en compte les cautionnements envers la CPCL dans la dette de la Ville. Bien, je prends note. Par contre, page 4, on nous explique que les assainissements de la CPCL ont fortement contribué à la dette de la Ville. Donc si le risque se réalise, cela fait partie de la dette, et s'il n'est pas encore réalisé, cela n'est fait pas partie. Allez comprendre !

Par ailleurs, il y a un changement par rapport au CODEX – et c'est quelque chose que je salue – notre syndic nous a longtemps expliqué que les cautionnements ne comportaient aucun risque. Et aujourd'hui – Oyez, oyez, chers conseillers communaux – il y a un changement, je lis : « *Une réflexion sera menée afin que la Ville obtienne une juste rémunération des risques encourus par ses cautionnements...* ». Je salue ce changement et me réjouis que les risques liés aux cautionnements, qui sont donc à un niveau de 500 millions, puissent finalement être pris en compte et que la Ville ait un certain retour financier par rapport à ceux-ci. Je prends aussi note qu'une analyse est en cours pour évaluer les immobilisations de la Ville, c'est à dire que par rapport à la situation actuelle qui permettra d'avoir une meilleure compréhension de la situation financière. Il serait peut-être intéressant de savoir quand cette analyse sera disponible.

Voilà pour les aspects un peu techniques que j'ai essayé de résumer. La situation de la Ville de Lausanne demande finalement une action volontaire et courageuse. Il est clair que lorsque l'on a 5 milliards de dettes et une capacité d'autofinancement de 100 millions, on se rend compte qu'avec une approche un peu ambitieuse – et là je reprends le titre du programme de législature de la Ville de Lausanne « Une ambition pour Lausanne » –, nous devons peut-être assurer un meilleur futur, non pas pour nous, mais surtout pour les générations qui nous succéderont et qui devront payer nos investissements et les dettes que nous aurons générées. Ayons du courage, de l'ambition, et dans ce sens je dépose une résolution qui s'ajoutera à l'ambition décrite dans le fascicule que vous avez tous reçu, je lis (*M. Moscheni lit sa résolution*)

#### Résolution

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour réduire la dette brute de la Ville de Lausanne de 10 % d'ici à la fin de la législature.*

#### La discussion générale est ouverte

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Vous connaissez l'histoire du pâté d'alouette et de sa recette dans laquelle on met une alouette et un cheval pour constituer le pâté. M. Moscheni fait un peu la même chose avec ces 5 milliards de dettes, chiffre qui ne figure nulle part, il additionne toute une série de choses disparates entre elles pour gonfler un chiffre de manière complètement absurde. Et en réalité, si vous lisez la réponse qui a été donnée par la Municipalité à son interpellation, les différents éléments sont désagrégés, les cautionnements sont expliqués comme les engagements vis-à-vis de la CPCL, etc. Je pense qu'il n'y a vraiment aucune raison de chercher artificiellement à gonfler la dette en additionnant des choses qui n'ont absolument rien à voir entre elles. Et pour finir sur ce que vous avez dit, monsieur Moscheni, que la dette nécessite une action volontaire et courageuse, eh bien celle-ci est prise par la Municipalité, et depuis plusieurs années : la dette de la Ville est en diminution.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Comme M. Felli vient de l'expliquer, M. Moscheni prend les éléments qui l'arrangent dans la réponse sans tenir compte des compléments que la Municipalité a précisément apportés dans sa réponse. Evidemment, se préoccuper de la situation financière de la Ville de Lausanne est entièrement légitime. Je crois que cela fait plusieurs années que la Municipalité le dit ici et fait un certain nombre d'efforts pour justement répondre à ces soucis légitimes, mais on ne peut pas non plus dire n'importe quoi.

Comme affirmer ici que la dette s'élève à 5 milliards, je dois évidemment corriger un certain nombre d'éléments, monsieur Moscheni. Abordons pour commencer la question de la Caisse de pensions. Il est vrai nous avons plus d'un milliard de montants garantis qui représentent une partie du bilan des engagements de la CPCL, ce qui est évidemment une information, mais qui n'est pas à prendre comme telle puisque ce montant est théorique. Cela voudrait dire qu'à l'instant T, on verse toutes les pensions dues aux assurés de la caisse. On sait évidemment que l'ensemble des 5000 collaborateurs de la Ville ne vont pas prendre leur retraite à un moment T qui activerait ces 1,2 milliards pour la Caisse de pensions. C'est bien pour cela que les directives de l'Etat ne prévoient précisément pas d'introduire cette somme dans les montants qui doivent être intégrés dans le plafond de cautionnement. L'Etat, lui-même, est donc bien conscient qu'il n'y a pas lieu de prévoir l'entier de ce montant pour cette garantie.

Ensuite il est vrai que nous avons des cautionnements de l'ordre de 500 millions. Ces derniers sont, pour l'immense majorité, actifs dans le domaine de l'immobilier. Si l'entité que nous cautionnons venait à faire faillite ou à ne plus être en mesure de payer ce qu'elle doit, nous récupérons, en regard de cela, un bien qui a précisément la valeur de notre cautionnement. C'est bien pour cela que l'Etat ne prend pas en considération ces cautionnements-là dans le plafond, et que nous devons prendre en considération d'autres types de cautionnements qui, eux, sont considérés comme étant risqués ; et ces cautionnements-là représentent environ 80 millions. On est donc bien loin du chiffre que vous évoquez.

Concernant les réserves latentes, ce n'est pas en activant ou en réévaluant des actifs de notre bilan que nous allons faire diminuer la dette de la Ville de Lausanne. Ce serait le cas si on les vendait mais pas si on les réévalue, ce serait de la cosmétique. On peut en matière de finances publiques faire de temps en temps de la cosmétique qui arrange les choses, mais nous cherchons à travailler sur des éléments structurels. Evidemment ce ne serait pas en réévaluant les actifs que l'on diminuerait la dette de la Ville, mais uniquement le découvert. Mais là il s'agit de cosmétique comptable, monsieur Moscheni, je suis sûr que vous comprenez ces différents concepts. Ensuite permettez-moi de rappeler que, contrairement à ce que vous avez l'air de dire, la Municipalité se préoccupe des questions financières. Elle a lancé un programme d'améliorations des finances lors de la précédente législature à hauteur de 40 millions, qu'elle a bouclé avec succès et qui a signifié plus d'une centaine de millions de dettes en moins puisque nous avons pu cumuler ces 40 millions annuels de diminutions de charges, respectivement d'augmentations de revenus, et avons donc pu stabiliser, voire légèrement améliorer le niveau de la dette de la Ville. Nous travaillons également pour les générations futures quand nous nous soucions de la dette, mais nous travaillons aussi pour les générations futures quand nous offrons aujourd'hui des crèches et garderies à ces enfants ou quand nous investissons pour les infrastructures publiques. C'est donc toujours un équilibre qu'il faut trouver en matière de finances publiques en investissant aujourd'hui pour demain, comme l'ont fait les générations précédentes. Voilà ce que je pouvais dire en préambule, avant d'aborder votre résolution tout à l'heure, qui est purement et simplement irréaliste, mais j'y reviendrai.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC)** : – Je me permets de revenir sur les propos de notre municipale. C'est vrai quand elle dit que l'on a un léger mieux au niveau de la dette depuis une année. Effectivement, elle n'a pas pris une nouvelle croissance, mais on a eu un résultat qui était plutôt positif, mais très faible. Je pense qu'effectivement la préoccupation

de cette dette par habitant est quelque chose qui doit animer ce Conseil car on ne peut pas se permettre de rester à ce niveau-là. Par contre, j'aimerais rappeler quand elle parle de la Caisse de pensions et montants théoriques, qu'ils ne le sont pas tant que cela parce que les Lausannois ont dû payer, si je ne m'abuse, 580 millions de recapitalisation en deux fois pour cette caisse de pensions. Ce ne sont donc pas des montants anodins et n'était pas de la théorie puisque l'on a dû trouver cet argent.

Nous avons par exemple eu le débat concernant le regroupement des polices judiciaires cantonales et lausannoises. L'élément qui a fait que cela n'était même pas envisageable était le transfert de quelques centaines de collaborateurs de la Ville sur le Canton, ce qui aurait nécessité que l'on complète le montant cotisé par ces fonctionnaires qui changeaient de patron. Chose que l'on ne pouvait pas se permettre parce que l'on aurait dû demander un crédit extraordinaire à ce Conseil pour pouvoir couvrir ce transfert des rentes. Ceci pour revenir sur ce que l'on dit là, quand on parle de théorie, ce n'en est pas et je pense donc que je peux suivre M. Moscheni et que le PLC va également soutenir la résolution.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Quelques considérations suite à ce qui vient de se dire. En effet, il y a une petite dizaine d'années, le Canton s'était ému de la situation de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne et la Cour des comptes s'en était mêlée. Tout d'abord, madame la directrice des finances, la probabilité que les 5200 personnes employées à la Ville de Lausanne activent la Caisse de pensions la même année est effectivement relativement faible. Comme le disait, avec un certain humour, l'ancien syndic : il faudrait alors véritablement une catastrophe nucléaire, mais dans ce cas personne ne se soucierait de savoir si on est assuré ou pas.

Cependant il y a tout de même quelques faits qui m'interrogeaient à l'époque et notamment une motion Beck au Conseil National qui demandait que d'ici 2040, la totalité des caisses de pensions de ce pays aient un taux de couverture supérieur à 90 %. Et lorsque nous en parlions - toujours de mémoire – sur les 1300 caisses de pensions de ce pays, nous étions parmi les dix qui avaient un taux de capitalisation les plus bas. Nous étions à l'époque à 37 ou 38 %, alors que la plupart des caisses de pensions, notamment de l'autre côté de la Sarine, affichaient des taux entre 85 % pour les plus misérables, et 115 % pour les meilleures.

Et de se poser la question de savoir pourquoi notre caisse de pensions était si mal en point ; avons-nous engagé des employés à la santé particulièrement fragile ou avons-nous été par trop généreux ? La question reste et je ne crois pas que cela permettra d'apporter une réponse ce soir. Il n'empêche que la recapitalisation de la Caisse de pensions, dont a parlé juste avant notre collègue Voiblet, me reste un peu en travers de la gorge, car c'est l'entier des contribuables de cette Ville qui, par sa fiscalité, recapitalise pour une fonction publique habitant majoritairement hors Lausanne, voire hors canton et qui bénéficie de cette recapitalisation en ne participant pas pour le moindre franc à cet effort que l'on demande aux Lausannois. Il y a donc là véritablement matière à réflexion et une sorte d'injustice de traitement qui, personnellement, au niveau de la solidarité à l'intérieur du Canton me gêne un peu.

Ensuite concernant la réévaluation des actifs, je suis d'accord avec vous et j'applaudis lorsque M<sup>me</sup> la directrice des finances dit que l'on ne va pas jouer sur la recapitalisation des actifs. Et là je me portais en faux à l'époque, et Claude-Alain Voiblet aussi lorsque le syndic nous disait toujours que nous étions très modérés, voire très modestes dans la valeur réelle de nos actifs et qu'ils valaient en fait nettement plus cher. M<sup>me</sup> la municipale nous répond très justement aujourd'hui, mais quel que soit le montant qu'on leur donne ce n'est pas cela qui nous paie nos dettes. J'ai été un petit patron pendant plus de quarante ans et nous nous sommes toujours, dans mes boucllements comptables annuels, bien gardés de faire varier nos actifs parce que c'était une façon artificielle d'aller accroître ou péjorer le résultat de l'année. C'est la raison pour laquelle je crois que les questions que pose notre collègue Moscheni sont bonnes, même si je crois pouvoir prédire le résultat du vote. Il



n'empêche que personnellement, tout en me déclarant battu au prochain vote, je remercie tout de même M<sup>me</sup> la directrice des finances pour l'honnêteté d'une partie de ses réponses, voire de toutes celles jusqu'à présent.

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Je ne suis pas sûr de savoir exactement ce sur quoi on parle, parce que l'interpellation porte sur la manière de présenter la dette dans les comptes et dans le budget et la manière de valoriser certains actifs. On peut bien sûr ouvrir une discussion, à mon avis absolument sans fin parce que sans objet, sur la nature de cette dette, la constitution, son origine et la manière de la traiter. Mais, à mon avis, on est en dehors de l'objet de cette interpellation. Et c'est pour ça aussi que j'anticipe un peu la mise en discussion de la résolution, mais celle-ci porte sur quelque chose de différent, qui dans le fond n'est pas traité par l'interpellation qui est posée. Je comprends bien que l'on parle de dette en général, mais si on veut en parler sérieusement on ne le fait pas comme ça sur une réponse à une interpellation.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – J'ai souvent entendu cette jolie parabole qui dit que tous les employés ne vont pas partir le même jour. Donc finalement cela s'appelle découvert à dette parce que cela ne se réalise pas comme cela. J'aimerais faire une comparaison. La Ville, qui enregistre donc une dette brute, a des bailleurs de fonds que l'on appelle souvent banques ou d'autres bailleurs de fonds de ce type. Et en fait cette dette, que nous avons vis-à-vis de ces maisons, se constitue par tranches, sur dix, douze ans ou même sur trente ou trente-trois ans. Et ce que l'on remarque, c'est que ces bouts de dettes vont et viennent : on rembourse à un moment donné, on emprunte à d'autres. La comparaison que je vais maintenant faire, et qui ne va vous certainement pas vous plaire, est comme les employés qui vont et viennent, nous avons des bailleurs de fonds qui en font de même. Et là aussi pour ces bailleurs de fonds qui partent, nous devons les rembourser, tout comme pour les employés qui partent ont droit à ce libre-passage.

Cette différence que vous construisez en affirmant que tous les employés ne partent pas en même temps, on peut l'appliquer exactement pour les bailleurs de fonds qui ne partent pas en même temps. Les 2,7 milliards ou 5 milliards n'ont donc pas besoin d'être remboursé le jour même et on en trouvera d'autres qui vont nous prêter à nouveau de l'argent. C'est en réalité un découvert comme pour la Caisse de pensions, notre dette brute réelle est à zéro puisque cela n'arrivera pas. C'est exactement la même logique. Dans un cas il y a peut-être vingt ou trente bailleurs de fonds et de l'autre 5000 employés, mais cette logique ne tient pas debout. En fin de compte celui qui doit payer les frais de cette dette ou la rembourser tôt ou tard est toujours le même, le contribuable.

Nous avons ensuite entendu que la dette brute a diminué, mais aussi il faut aussi voir par quels stratagèmes on y est arrivé. On a commencé à créer des S.A. dans lesquelles on cache des dettes que l'on remplace par des cautionnements. Et ce ne sont pas juste de l'immobilier, mais par exemple la nouvelle STEP sera financée comme cela, par une dette qui est mise dans une société anonyme, dont le seul propriétaire et client est la Ville. Ce sont juste des constructions financières et je ne suis pas d'accord sur cette façon d'occulter les choses. Pour les appeler simplement, la majorité de ces cautionnements sont des dettes et j'ai aussi fait la même addition que M. Moscheni pour aussi arriver à 5 milliards et je tiens à ça.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Je voudrais quand même tirer un trait d'union à travers toutes ces réactions. Les finances de la Ville de Lausanne préoccupent au final tant la gauche que la droite et si nous sommes tous intéressés, peut-être que nous n'avons pas la même compréhension de la situation. La droite étant plus conservatrice, la gauche plus révolutionnaire ou naïve, ce sont des propos tout à fait subjectifs. Mais finalement si c'est un sujet important pour tout le monde, pourquoi ne pas mettre un objectif ? Si on parle d'ambition pour Lausanne, pourquoi est-ce que dans la brochure qui nous a été distribuée on ne trouve rien sur cette activité ? Madame Germond, votre travail est important, pourquoi ne pas le valoriser ?

Par rapport à ce que vous dites sur la CPCL, alors expliquez-moi pourquoi, si ce sont des chiffres théoriques et qu'il ne faut pas en tenir compte dans la définition de la dette, lorsque vous présentez les résultats de la Ville, vous changez ou séparez systématiquement la dette qui vient de l'opérationnel, hors CPCL et ce qui provient de l'assainissement de la CPCL ? Cette dernière génère de vrais trous dans notre trésorerie et je trouve étonnant que lorsque ce n'est qu'un risque on dit que cela ne fait pas partie de la dette, mais quand cela se réalise alors tout à coup cela va dans la dette. Et on ne parle pas de quelques centaines de millions, mais de 1,7 milliard. Donc si c'est un sujet important pour tout le monde, pourquoi ne pas essayer de mettre un objectif pour essayer de tendre vers ce résultat ? Sans peut-être y arriver, mais cela donne au moins une direction claire, pour votre travail, madame Germond, et celui de la Municipalité et également pour les générations futures.

**M. Pierre Ethenoz (PLR) :** – Juste un élément qui n'a pas été donné dans ce débat jusqu'à maintenant et qui me semble important. Le compte de fonctionnement de la Ville de Lausanne permet aujourd'hui de couvrir les investissements de la Ville et la dette ne sert plus au ménage courant. Et c'est une chose extrêmement importante. Si la dette devait servir au ménage courant de la Ville, on serait dans une situation plus que catastrophique et la dette ne pourrait pas augmenter parce que les instituts financiers ne prêteraient plus d'argent à la Ville et une partie du problème serait réglé.

L'autre élément est de rappeler qu'une dette se construit au fur et à mesure de tous nos débats, à savoir qu'à chaque décret d'investissement, dès que nous sommes d'accord sur une dépense, cela pourrait augmenter la dette. Mais elle est principalement due par ce qui s'est passé lors des années précédentes avec des investissements extrêmement importants et la recapitalisation de la Caisse de pensions.

Je participe bien sûr au souci de mon collègue Moscheni quand il s'inquiète du montant de la dette mais il est clair qu'il ne faut pas faire n'importe quoi pour la rembourser, à savoir liquider des actifs financiers par exemple en les valorisant pour diminuer la dette. Ce serait à mon avis une erreur de gestion et je ne peux qu'approuver que ce point soit discuté en commission car il est important qu'elle puisse une fois se pencher sur le souci de la dette.

Concernant l'objectif fixé par notre collègue, c'est une bonne chose que ce débat puisse se faire en commission, tout en rappelant que dans les comptes et les budgets présentés, en tout cas en 2015, nous avons 160 millions d'autofinancement. Et si on enlève les ventes d'immeubles nous nous retrouvons à peu près à 100 millions, ce qui permettrait de couvrir les investissements de cette année-là. Il faut aussi rappeler que le nouveau MCH2, le Plan comptable harmonisé, va également permettre à la Ville de présenter les comptes différemment, à savoir de valoriser tous ses actifs financiers. Ce sera une bonne chose parce que l'on verra aussi la réalité des chiffres, une harmonisation et transparence qui a d'ailleurs lieu dans tous les autres cantons suisses, à l'exception du Canton de Vaud qui a quand même décidé de s'y mettre d'ici deux ans.

Je participe comme chaque conseiller au souci du montant de la dette qui a effectivement atteint un plafond, mais se stabilise et qui n'est plus une inquiétude actuelle pour le futur du point de vue augmentation, mais pour son remboursement parce que l'on doit viser ce but. Je soutiendrai donc, peut-être pas sur le montant, le fait que l'on transfère cet objet en commission pour que l'on en discute.

**Le président :** – Je me permets de rappeler qu'il s'agit ici d'une résolution qui ne va pas être transmise à une commission, monsieur Ethenoz.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour répondre à deux questions qui m'ont été directement adressées. Concernant la dette liée à la Caisse de pensions, loin de moi l'idée et celle de la Municipalité de minimiser l'impact et l'engagement du contribuable lausannois et respectivement de vos décisions pour sa recapitalisation. J'en veux pour preuve que nous vous donnons ces informations avec détails dans chacune des présentations sur les comptes où vous trouvez les éléments liés à la recapitalisation de la Caisse de pensions qui participent au niveau de la dette

lausannoise. Il y en a en effet pour un demi-milliard sur les deux recapitalisations, 2009-2012, qui ont été mis par la Ville de Lausanne pour améliorer la situation de la Caisse de pensions et je vous garantis que je le rappelle très souvent au sein du Conseil de fondation de la Caisse de pensions.

Ce qui ne me convenait pas dans l'argumentation de M. Moscheni était d'ajouter ces deux éléments, puisque les engagements financiers qui ont participé à la recapitalisation de la Caisse pour ce demi-milliard et ainsi permettre à terme d'atteindre les exigences légales du niveau de couverture de la Caisse, font aujourd'hui partie de la dette. Et, à mon sens, ajouter encore les garanties théoriques qui seraient celles de dire tous les assurés partent et on leur verse leur pension à tous au moment T, pour 1,2 milliard, est un cumul qui ne me semble pas être intellectuellement cohérent. Il faut bien différencier les engagements déjà pris, et donc inclus dans la dette, de ceux qui sont un calcul plus théorique.

Il est évidemment extrêmement important d'avoir une photo précise du niveau d'endettement de la Ville de même qu'il est essentiel d'avoir une analyse des S.A. dans lesquelles la ville est majoritaire. Nous pouvons déjà faire cette analyse aujourd'hui mais le MCH2 en permettra une meilleure grâce au nouveau plan comptable. Je tiens quand même à préciser que toutes les S.A. que vous avez décidé de créer, sur proposition de la Municipalité, sont des activités rentables, que ce soit pour l'épuration de l'eau avec EPURA, ou la SIL dans le domaine de l'immobilier, ou encore SI REN dans l'investissement des énergies renouvelables. C'est donc certes un capital investi mais qui rapporte et à ce titre comparable à du patrimoine financier. Et je dois aussi corriger quand vous dites que Lausanne est la seule cliente, ceci est faux. Je vous rappelle que plusieurs communes sont évidemment clientes de la STEP de Lausanne.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Madame la directrice des finances, quelque chose a peut-être changé depuis que nous avons eu cette discussion, mais le seul client d'EPURA est Lausanne. Sinon donnez-moi peut-être la liste des actionnaires et ceux qui paient vraiment les prestations.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Nous sommes, dans cette Municipalité, deux membres du Conseil d'administration d'EPURA. Je peux vous garantir que les clients d'EPURA sont de nombreuses communes. Elles varient parce il y a une clef de répartition sur la façon dont les coûts sont calculés dont je vous passe les détails. Il y a une dizaine de communes qui amènent leurs eaux usées à EPURA et qui en sont donc clientes. La société EPURA est 100 % en mains de la Ville, ce sont deux choses différentes ; d'une part la propriété d'EPURA, qui se situe sur un territoire communal en droit de superficie, et d'autre part les clients d'EPURA qui doivent payer au prorata des eaux usées qu'ils doivent faire traiter. Et c'est pour cela que l'on peut tout à fait gérer le fait que la dette pour la construction d'EPURA est dans une société tierce.

Fin de la discussion générale

La discussion sur la résolution est ouverte

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Dix pour cent d'amointrissement de la dette d'ici à la fin de la législature, c'est à dire en quatre ans, ce sont 100 millions par année. (*discussions hors micros dans la salle*). Alors vous avez changé vos chiffres. M. Moscheni est intéressant parce que quand il doit faire des économies il prend les chiffres de M<sup>me</sup> Germond, mais quand il veut calculer la dette il prend les siens. Pour lui c'est 5 milliards de dette, 500 millions d'économies d'ici quatre ans, 100 millions par année parce que j'arrondis. Pour M<sup>me</sup> Germond on divise les chiffres par deux. Mais dans tous les cas vos mesures d'économies vont s'avérer complètement délirantes. Qu'est-ce que c'est exactement que 100 millions par année ? Eh bien le service de M. Hildbrand, Sécurité et économie, c'est 82 millions. J'ai donc déduit les revenus des charges et dans le meilleur des cas, c'est la moitié des effectifs de police qui giclent. Cela fera plaisir à vos électeurs. Et cela c'est pour la première année, pour la deuxième il faut trouver – là on va être généreux et prendre les chiffres de M<sup>me</sup> Germond – 44 millions d'économies. C'est le dicastère Logement,

environnement, architecture que l'on ferme, puis on va économiser 128 millions si c'est le dicastère de M. Payot qui disparaît. On arrive à la quatrième année avec le service de M. Tosato, 55 millions, qui disparaît. Voilà faites les économies que vous demandez.

Il y a maintenant un autre moyen pour y arriver, c'est de ne plus du tout investir. Avec vos chiffres cela fait 100 millions d'économies par année ou la moitié selon les chiffres de M<sup>me</sup> Germond. On peut aussi vendre des actifs, je n'ai pas trouvé là dans l'immédiat à quoi correspondrait 500 millions. Ou alors réduire le budget de fonctionnement de 100 millions par an, c'est 1000 collaborateurs à la louche. Voilà ce que vous proposez M. Moscheni. Donc votre résolution, excusez-moi, mais c'est un peu une résolution de guignol.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Eh bien, monsieur Hubler, me traiter de guignol, c'est en fait quelque chose de très positif. Parce que sachez, si vous aviez un peu de culture, que le guignol est celui qui a osé dire aux puissants ce que personne d'autre n'osait leur dire. Donc peut-être que je suis un guignol, mais j'ose vous dire que il y a un problème au niveau de la dette. Libre à vous de penser que ce n'est pas très important, peut-être que les générations futures le penseront à votre place.

Comme je suis quelqu'un qui respecte beaucoup la loi et les personnes qui sont au pouvoir, je prends effectivement la définition telle qu'elle est rapportée dans l'interpellation de ce qui est appelé « La dette brute » qui est donc à un peu plus de 2,5 milliards. Mon calcul montre qu'elle est plutôt à 5 milliards, mais je ne me permettrais jamais de prendre la place de notre grande argentière et de faire une définition de ce qu'elle appelle la dette brute. Donc celle telle que je l'ai écrite dans la résolution est bien la définition rapportée par la Municipalité. Je constate aussi, monsieur Hubler, que vous ne remettez pas en cause la question d'économiser, mais le montant. Pourquoi ne pas en discuter ? Peut-être n'est-ce pas 50 millions par année qu'il faut économiser, mais 20 ou 15. Ce que je vous dis, monsieur Hubler, c'est que j'ai reçu cette brochure qui s'appelle « Une ambition pour Lausanne » et qu'il n'y a rien sur les aspects financiers en termes de réduction de la dette. Le travail très sérieux qui est fait, et je le constate dans le cadre de la COFIN, devrait être valorisé, c'est un objectif commun que nous pourrions avoir en vue de finances un peu plus saines. Pourquoi ? Parce que l'on est tous à savoir ici que l'économie est en train de se retourner, que l'immobilier n'est plus une pompe à fric – si j'ose me permettre l'expression – comme avant, que certaines personnes autour de vous sont en train de perdre leur emploi et que l'immigration est en train de baisser. Tout cela va faire baisser les ventes dans l'immobilier et en termes de consommation, et nous devons quelque peu prévoir une marge de financement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, monsieur Hubler. C'est peut-être la meilleure manière d'assurer ce qui vous tient à cœur, c'est à dire le social, l'écologie et l'aide aux plus faibles. Il faut en avoir les moyens.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts) :** – Je trouve que la discussion prend une tournure un peu légère et c'est dommage. Monsieur Moscheni, vous avez été crédible dans vos questions, jusqu'à présent. Vous l'êtes moins dans votre résolution parce qu'il est peu aisé de mettre en œuvre votre suggestion. Lorsque l'on est dans un législatif ou délibératif comme ici, il est effectivement très facile d'avoir des arguments ou des questionnements qui sont légitimes et pour lesquels on reçoit des retours. On peut ensuite faire des suppositions sur ce qui pourrait être présenté d'une manière ou d'une autre. Et enfin viennent les arguments, comme ceux de M. Stauber, pour faire de la surenchère et dire que finalement c'est mal géré.

En l'occurrence, on se rend bien compte au sein de ce délibératif, d'autant plus quand on siège à la Commission des finances, monsieur Moscheni, qu'il est difficile de changer les choses comme cela. On parle effectivement d'une dette nette de plus de 2 milliards, c'est juste énorme et cela ne va pas prendre cinq minutes avant de la résorber. Les mesures sont prises par la Municipalité comme des PSAF et une administration qui fait des efforts au quotidien avec des gens qui ne sont forcément engagés selon tous les besoins, parce qu'il y a des chefs qui gèrent leur service avec rigueur sous la houlette de M<sup>me</sup> Germond.

C'est donc un sujet sérieux et je trouve aussi, monsieur Hubler, qu'il est bien de vouloir répondre à M. Moscheni, mais aussi dangereux de s'aventurer à dire qu'est-ce que l'on pourrait finalement économiser. Bien sûr, au moment où il faut faire des économies, plus personne n'est d'accord de faire les choix parce que finalement, selon les intérêts de chacun, cela touchera au sport, au social ou encore l'accueil des migrants. Et comme l'a redit M. Ethenoz, ce sont en fait des investissements qui sont pour la plupart autofinancés. Pour le reste on sait aussi, surtout quand on défend les PME comme vous, monsieur Moscheni, que quand la Ville investit dans des infrastructures, ce sont aussi des retombées économiques pour les entreprises et toute la région.

Concernant les économies, votre proposition est directement empêchée par la réforme de l'imposition des entreprises puisque l'on va recevoir moins d'argent par les impôts et par les restitutions que l'on pourrait envisager. Et M. Ethenoz l'a rappelé, à juste titre, le MCH2 viendra largement nous rassurer sur le fait que les actifs de la Ville sont valorisés. Je trouve que ce débat a suffisamment duré, votre résolution n'est pas sage, même si vos questions ont un intérêt et je vous remercie d'ailleurs à ce titre des questions pertinentes que vous avez généralement dans le cadre de la Commission des finances. Je ne pense trahir aucun secret et vous propose que l'on vote votre résolution, j'imagine que la plupart de ce plénum est suffisamment sage pour la refuser.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Le groupe Le Centre-PDC – Vert'libéraux a suivi avec intérêt le débat qui s'est effectivement un peu égaré à certains moments. Nous constatons aussi que la résolution de M. Moscheni n'est pas tout à fait liée à la nature des questions qu'il a posées. Le thème général y est, mais on ne voit pas directement l'adéquation des choses. Vous savez que nous sommes aussi attachés à cette problématique de la dette qui est aussi, même si l'on est dans un régime de taux d'intérêts faibles, de l'argent de la Ville destiné au final à des prestataires privés, des banques ou d'autres financeurs et qui ne peuvent pas être réinvestis dans les activités de la Ville.

Il est normal qu'une collectivité publique ait un système d'endettement, mais il est vrai qu'en comparaison intercantonale, la Ville de Lausanne est très lourdement endettée. Par contre nous constatons aussi que la résolution est sans doute irréaliste telle qu'elle est formulée. Et il est vrai que, dans ce sens-là, et sans rentrer d'ailleurs dans le débat sur le mode de calcul entre M<sup>me</sup> Germond et M. Moscheni, que l'objectif est irréalisable. Et c'est pourquoi le groupe Le Centre s'abstiendra sur ce texte parce qu'il rejoint les intentions de fond qui consistent à mettre en avant cette problématique de la dette auprès de la Municipalité mais aussi du Conseil communal, tout en admettant que ce texte est de nature potestative et polémique et que nous ne pouvons pas admettre qu'il est réaliste de le soutenir jusqu'au bout.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – En préambule, je tiens à féliciter M. Moscheni de se préoccuper de la dette de la Ville, car c'est vrai que c'est un problème de gestion financière et politique. A l'inverse de M. Hubler qui fait des calculs à la louche, je vais en faire de quinquiller. M. Moscheni cause d'une économie de 50 millions annuels, donc si on divise par 12 mois cela nous fait 4 millions par mois. Sauf erreur de ma part, il y a 5300 employés à la Ville. Donc 4 millions divisés par 5300, on arrive à un total de 747 francs par mois. Vous divisez cela par 20 jours, vous êtes à 37 francs par jour, divisé par huit heures de travail et vous arrivez à 4 francs 20 de l'heure d'économie par employé à l'heure. Cela ne paraît donc pas inimaginable et je vous invite à accepter cette résolution, qui somme toute va coûter un café à l'heure par employé. Ce n'est quand même pas la mer à boire.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – M. Axel Marion et M. Gaudard ont résumé ce qui va être la position du groupe PLR. Naturellement, que ce soit un café ou plus, cela reste un objectif idéal à atteindre, mais c'est un vœu faiblement contraignant qui donne l'obligation de moyens à la Municipalité et le groupe PLR soutiendra donc naturellement cette résolution.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je vous ai écouté et j’ai changé la résolution. Je pense qu’il est important de donner le pouvoir à la Municipalité de définir elle-même les objectifs raisonnables au lieu de le faire nous-mêmes.

Résolution modifiée

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité définisse un objectif de réduction de la dette brute de la Ville de Lausanne pour cette législature.*

**Le président :** - La discussion se poursuit donc sur cette résolution, dans sa mouture actuelle, telle qu’elle figure à l’écran.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Au vu de la nouvelle mouture et partant du principe que qui peut le plus, peut le moins, je ne peux que me rallier cette résolution contraignante dans la mesure où on voudra lui accorder les moyens d’être contraignante et vous invite à en faire de même,

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts) :** – C’est un piège, monsieur Moscheni. Vous nous avez proposé une résolution qui n’était pas très réaliste et vous vous en êtes rendu compte. C’est très bien, puisque vous l’avez changée. Maintenant la question est que finalement cela correspond à ce que la Municipalité nous a déjà proposé. Nous allons nous trouver avec une droite qui va voter oui, puis la gauche qui va voter non, comme cela on pourra dire : vous voyez, la gauche n’a pas de souci, ne se préoccupe pas de ça, et c’est là où je vois le piège. Et je trouve dommage de nous emmener là, mais c’est malin de votre part, je ne peux que le saluer. J’engage mes collègues à simplement s’abstenir sur cette question-là.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je félicite M. Moscheni d’avoir changé sa résolution, qui devient totalement acceptable pour le groupe PLR, qui la soutiendra. Pour M<sup>me</sup> Evéquo, la Municipalité propose un programme d’améliorations financières qui demande juste à réduire les coûts mais pas forcément à diminuer la dette. Vous vous trompez un peu. Et cela me fait rigoler d’entendre la majorité qui se plaint que la minorité va prendre en otage le Conseil communal quand je sais les résolutions que l’on nous a fait ces derniers temps sur les objets de votations fédérales.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Notre groupe va refuser cette résolution pour dénoncer l’hypocrisie qu’il y a derrière cette démarche. On entend tout à coup la droite – PLR-UDC – s’inquiéter de la dette, une inquiétude que l’on n’entend pas beaucoup lorsqu’il s’agit d’arroser les milieux les plus nantis par dizaines de millions, que ce soit sous forme de baisse de l’imposition sur les entreprises ou de reports de charges sur la Ville, très nombreuses ces dernières années et décidées tant par le Parlement fédéral à majorité PLR-UDC que le Grand Conseil. La facture sociale a fortement augmenté pour la Ville et tout cela creuse la dette par la faute de votre politique à l’UDC et au PLR.

Et puis la dramatisation que vous faites autour de cette dette n’est tout simplement pas partagée par des milieux qui pourtant vous sont souvent proches. Les banques prêtent à la Ville à des taux d’intérêts extrêmement bas, ce qui montre bien qu’elles et les créanciers privés considèrent que la dette de la Ville n’est absolument pas inquiétante ; c’est même un havre de sécurité aux yeux des créanciers privés puisque l’on a des taux d’intérêts qui sont entre 0 et 1 %, et même des taux d’intérêts négatifs à court terme. C’est à dire que des créanciers sont prêts à payer la Ville pour lui confier de l’argent et cela montre bien que toute votre dramatisation vise juste à mettre une pression à l’austérité sur les services publics. C’est une politique que nous ne pouvons pas partager.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Notre parti va effectivement soutenir cette résolution. Permettez-moi quand même de dire que cela nous fait tendrement rire d’entendre la gauche finalement défendre, bec et ongles, le fait qu’elle ne veut pas se priver, avec une telle résolution, de moyens financiers pour pouvoir servir son électorat. C’est ce que j’entends quand j’ai écouté M. Buclin parler tout à l’heure.

Un élément qui me paraît aussi important, madame Evéquoz. Je crois que vous avez tout dit lorsque vous avez parlé tout à l'heure et que vous n'avez plus de motivation pour dire non à cette résolution. Votre seule motivation est de dire : mais finalement on nous a bien eus, cela va dans le sens de ce que veut faire la Municipalité. Alors si tel est le cas, il s'agit d'un souhait du Conseil communal qui finalement apporte alors un soutien à la politique de la Municipalité. Eh bien je vous invite, madame Evéquoz, à aller jusqu'au bout de votre raisonnement et soutenir cette résolution. C'est ce que vous devriez faire.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Très rapidement, au vu de la modification faite par M. Moscheni de son texte, le groupe Le Centre pourra l'appuyer.

**M. Romain Felli (Soc.) :** – Je trouvais que le débat de ce soir allait dans une mauvaise direction et je reste sur cet avis. Mais il m'a au moins appris une chose : j'étais un peu sceptique sur le slogan de mon parti qui dit « Des actes, pas de blabla » et là je viens d'en voir une illustration absolument extraordinaire. Parce que dans le fond, ce que l'on nous propose c'est du blabla, mais derrière il y a des gens qui agissent concrètement pour réduire cette dette. Depuis des années c'est la Municipalité à majorité de gauche. On peut bien sûr ensuite venir voler au secours de la victoire avec résolution sur résolution, cela ne change pas grand-chose au fait que c'est la gauche qui est en train de réduire la dette de cette Ville. Sur le fond, j'ai trop de respect pour la procédure parlementaire les débats que nous avons dans ce Conseil pour voter une résolution qui est complètement déconnectée de l'objet de l'interpellation ! Et si véritablement on s'intéresserait à la nature de cette dette et à la réduire à court ou long terme, c'est au budget qu'il faut le faire ! Et en commission des finances, pas par une résolution à la sauvette sur une interpellation qui n'a rien à voir. On est véritablement là dans le blabla, eh bien au nom du PS, je vous enjoins à rejeter cette résolution, parce que non au blabla et oui aux actes.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Il a été beaucoup parlé du programme de législature que j'ai avec moi et j'ai été lire ce dont il est question à propos de la dette. C'est en page 32, le point 2, : « Stabiliser la dette. Favoriser les projets d'investissements. Dégager une marge d'autofinancement suffisante pour assurer l'ambition et le rôle de Lausanne en matière de développement de la région et du canton au service des générations futures. ». Il est question donc de stabiliser la dette. Un programme de législature, à ma connaissance, engage tous les municipaux et le syndic. Donc les socialistes, les verts, un popiste et un PLR. J'engage donc ce Conseil communal à soutenir ses propres municipaux et à refuser cette résolution.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Des actes, pas de blabla... très bien. On ne cherche pas tant à avoir des résultats plutôt que des actes et on va demander le vote nominal.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je remercie monsieur Hubler d'avoir lu le programme de législature de la Municipalité, ce qui m'évitera de vous le relire. Donc, monsieur Moscheni, oui la Municipalité se préoccupe de la question de la dette. C'est pour cela qu'elle a précisément fixé pour objectif de stabiliser la dette à la page 32, et eu par ailleurs un débat à ce sujet au sein de la Municipalité. Peut-être est-ce trop pour certains qui voulaient augmenter le plafond d'endettement, pas assez pour d'autres qui voulaient le diminuer, mais il n'en demeure pas moins que cela reste ambitieux en regard des investissements massifs auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de cette législature. Investissements que vous votez ici allégrement et à une très large majorité. Je pense au domaine sportif, et à juste titre pour les besoins de notre collectivité publique. Rien qu'en la matière, entre le centre de foot pour plus de 50 millions, le stade de foot pour plus de 70 millions, la nouvelle patinoire et la piscine pour plus de 200 millions – des investissements que nous faisons pour les générations futures.

Et ces dernières années nous avons même réussi à réduire légèrement la dette, comme l'a dit M. Felli. Mais en tout cas l'objectif est là et il est ambitieux. Vouloir dégager 200 millions, sur la législature en diminution de la dette, respectivement 50 millions par année sur notre budget de fonctionnement et d'investissements, n'est malheureusement pas

réaliste. Nous ne pouvons pas reporter sur d'autres des charges, comme la Confédération et le Canton peuvent le faire allégrement. Il faut savoir que depuis 2002 les communes ont participé à hauteur de 3 milliards à la facture sociale, passant d'un tiers de financement à 50 %. Ce sont bien les communes, respectivement Lausanne, qui ont participé à diminuer la dette de l'Etat par ce montant de 3 milliards et ce n'est pas négligeable sur les 7 ou 8 milliards que l'Etat a économisés ces dernières années. Un tiers en tout cas a été reporté sur les communes. Les efforts sont là mais nous nous fixons également des objectifs réalistes et celui qui nous est proposé, là, ne l'est vraisemblablement pas, en tout cas en regard des décisions que vous prenez dans ce Conseil.

Fin de la discussion sur la résolution

**Le président** : – Il n'y a plus de demande de prise de parole et la discussion est close. Il y a une demande de vote nominal, est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est le cas. Le vote sera nominal. Celles et ceux qui soutiennent la résolution, votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Vote – Résolution de M. Moscheni

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Donzé Manuel, Ducommun Philippe, Ethenoz Pierre, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Marion Axel, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Ricart Henri, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wyssa Stéphane

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Alix, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Billard Aude, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Calame Claude, Carvalho Arruda Carine, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Evéquois Séverine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Grin Claude-Nicole, Heiniger Latha, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mundinger-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Philippos Roland, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène

*Se sont abstenus* : --

Par 48 non, contre 31 oui, sans abstention, vous avez rejeté la résolution de M. Moscheni. Et cet objet est traité. Je vous remercie.



*Le Conseil communal de Lausanne*

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

La séance est levée à 22 h 25